

# CONSEIL COMMUNAL

## PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal  
Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024, à 19h00  
Salle de spectacles

*19h00 présentation de l'ARASOL par M. Milardi, Directeur*

5<sup>ème</sup> séance – 2023-2024

## Séance du jeudi 1<sup>er</sup> février 2024

*Le PDF de la présentation de M. Milardi est annexé au présent procès-verbal*

### **Présidence de M. Jeton Hoxha, Président**

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé réseau de l'agglomération lausannoise :

- Vendredi 2 février 2024 à 14h00 et 20h00
- Samedi 3 février 2024 à 14h00 et 20h00
- Dimanche 4 février 2024 2022 à 14h00 et 20h00

Je vous annonce que 57 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **• M. le Président**

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un qui parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- 1 dépôt de postulat de Mme Maria Sisto
- 1 dépôt de postulat de M. Jonas Kocher
- 1 interpellation de Mme Joëlle Zahnd
- 1 interpellation de Mme Elisabete Cunha
- 1 interpellation de M. Silvio Torriani
- 1 interpellation de M. Mehmet Korkmaz
- 1 interpellation de M. Rachid Taaroufi
- 1 interpellation de M. Michele Scala
- 1 question de Mme Andreia Tiambo
- 2 questions de Mme Negri Capt*

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 14 et 15 de notre ordre du jour.

Sont excusé-e-s : Mmes Nicole Divorne, Roxane Gubler, Bastienne Joerchel, Laurence Plattner, Fatma Tayfur, MM. Byron Allauca, Jean-François Constant, François Delaquais, Jean-Marc Dupuis, Pascal Golay, Wilczynski Ignacy, Wilczynski Mariusz

Sont absent-e-s: Mmes Mariline Braz Lopes, Aline Segin, Melinda Zufferey-Merminod, MM. Vito Vita, Basile Zufferey.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

J'avais annoncé deux questions, est-ce qu'elles ont été retenues ?

- **M. le Président**

Oui, je vous prie de m'excuser, c'est tout à fait juste.

La parole n'étant plus demandée, je sou mets l'ordre du jour au vote. Il est adopté à une large majorité à main levée.

➤ **19H00 : PRESENTATION DE L'ARASOL PAR M. CHRISTOPHE MILARDI, DIRECTEUR**

**Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> février 2024**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023
3. Démissions
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
  - Communiqué de la Municipalité du 22 janvier 2024 sur ses activités du 5 décembre 2023 au 22 janvier 2024
  - Réponse écrite aux questions de Mme la Conseillère communale Stéphanie Negri Capt relatives à l'organisation de la course 1020 Run et à l'évolution de la participation
6. Communications de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
- 10. Rapport de commission Préavis N° 50-2023** Mise en œuvre de l'Aide individuelle au logement (AIL) - Réponse au postulat intitulé « Pour une aide au logement pour 1564 personnes » *M. Simon Favre en remplacement de Mme Maria Sisto, Fourmi rouge, Présidente-rapporteur*
- 11. Rapport de commission Préavis N° 51-2023** - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2022 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions.  
*Mme Angela Thode, Commission de gestion, Présidente-rapporteur*
- 12. Rapport de commission Préavis N° 56-2023** - Adoption du projet d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley et sollicitation d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'833'600.- TTC (hors subventions) destiné à la construction du tronçon 1 de l'avenue de Malley. *Mme Verena Berseth, Fourmi rouge, Présidente-rapporteur*

### 13. Dépôt de préavis – discussion préalable

- **Préavis intercommunal N° 57-2024** – « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 14 « Ch. des Esserts/Bois »
  - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*  
*Lundi 5 février 2024, 19h00*  
*Centre technique communal, rue du Lac 14*  
*Présidence : Les Vert.e.s*
  
- **Préavis N° 58-2024** - Politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine artistique et réponse au postulat intitulé « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens »
  - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :*  
*Lundi 12 février 2024, 20h00*  
*Service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires, Rue de Lausanne 21*  
*Présidence : UDC*
  
- **Préavis N° 59-2024** - Projet « Ouest Rénove » - Demande de crédit de CHF 75'700.- TTC
  - > *Date et lieu proposés pour la séance de la Commission : Mercredi 21 février 2024, 18h30*  
*Centre technique communal, Rue du Lac 14, 1<sup>er</sup> étage*  
*Présidence : PSR*

14. Motions, postulats, interpellations

15. Questions, propositions individuelles et divers

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Gérard Duperrex, PLR-PVL**

J'interviens à ce point de l'ordre du jour, tout d'abord pour féliciter et remercier Madame Simon pour la qualité de ses procès-verbaux.

Mais permettez-moi de revenir sur mon intervention du dernier Conseil et de la réponse du Municipal M. Didier Divorne par rapport aux assiettes froides de la Salle de spectacles. Si on considère que Monsieur Divorne a répondu à la question, comme il le dit, il faudra donc aller chauffer les assiettes à la cuisine. Très bien, mais où ? Dans le four ? il est souvent utilisé pour tenir au chaud les denrées alimentaires puis les monter via un passe-plat obsolète et peu pratique. Evidemment cela peut se faire pour une manifestation de sept personnes par contre quand il y a plus de deux cent repas à servir, cela devient un peu compliqué et la réponse donnée montre que M. le Municipal Divorne n'a pas été confronté à ce genre de problématique. Il y a quelque temps, lorsque le passe-table, si vous me passez l'expression, est tombé en panne, on n'a pas dit aux concierges de monter les tables par le passe-plat ou à la main, il a été changé de suite. Alors, si

on pensait aussi aux utilisateurs qui animent la Commune et à ne pas leur compliquer encore plus la vie, ces chauffe-plats auraient déjà été remplacés ou réparés. J'invite donc M. le Municipal Divorner à procéder dans ce sens.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je soumetts le procès-verbal du 14 décembre 2023 à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à une l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

### 3. Démissions

- **M. le Président**

En date du 20 décembre 2023, le Greffe communal a informé le Bureau que M. André Cordeiro, du groupe UDC a quitté la Commune en date du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Selon l'Article 4 du règlement de notre Conseil :

*Les membres du Conseil doivent être des électeurs au sens de l'article 5 LEDP. S'ils perdent la qualité d'électeurs dans la Commune, ils sont réputés démissionnaires. La démission est effective à compter du jour où l'intéressé est radié du registre des électeurs.*

Par conséquent, M. André Cordeiro est réputé démissionnaire du groupe UDC.

J'ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos, nous passons au point 4.

### 4. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

Madame Verena Berseth a fêté ses 80 ans il y a quelques jours, on peut l'applaudir.

J'ai eu le plaisir d'accueillir Pierre-Yves Maillard, Conseiller aux États et habitant de Renens. Tout le monde connaît son parcours politique exemplaire, et tout ce qu'il a fait pour les familles vaudoises. Ces actions ont émergé grâce à sa proximité avec les personnes et sa capacité d'écoute de la population. C'est un exemple pour nous en tant qu'élu, car il nous rappelle que la proximité avec nos citoyens est essentielle pour comprendre leurs difficultés quotidiennes.

Malgré le rappel fait lors du précédent Conseil communal, le bureau a de nouveau reçu plusieurs réclamations de la part des commissaires de préavis, qui ont jugé inacceptable que le rapport leur soit remis un jour avant la date limite pour consultation. Le Bureau ne comprend pas cette façon de faire et demande aux rapporteurs d'agir en responsabilité. Nous vous prions de remettre le rapport aux commissaires au moins quatre jours avant la date limite. Cette démarche vise à offrir à tous les commissaires l'opportunité de consulter le rapport avant qu'il ne soit soumis au bureau.

Nous avons aussi été informés par des commissaires d'un préavis qu'une personne a co-écrit le rapport alors qu'elle ne faisait pas partie de la commission. La co-écriture par un membre hors de la commission n'est pas autorisée. Pour éviter cette problématique, le bureau propose que les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'informatique s'adressent à la secrétaire du Conseil communal afin que celui-ci soit retranscrit en format Word.

Dorénavant, les rapports de commission remis après le délai du lundi midi ne seront plus pris en compte. Cette information est consignée dans le procès-verbal de la séance de ce soir.

Le Bureau vous remercie d'avance pour votre implication et votre collaboration.

J'ouvre la discussion :

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Pour rebondir sur ce dernier point, en ce qui me concerne, j'ai fait partie d'une des commissions. J'ai eu la désagréable surprise de recevoir un rapport, j'en ai pris connaissance, le lundi à 7h45 avec une demande de réponse avant midi, puisqu'il fallait consolider les réponses. Je suis quelque peu prise au dépourvu : prendre position, en ce qui me concerne, sur un rapport, c'est-à-dire le compléter ou proposer des corrections ne remet pas en cause le vote qui a été fait lors de la commission, mais permet peut-être une clarification. Je suis personnellement assez mal à l'aise d'avoir mon nom qui est assimilé à un rapport que je n'estime pas suffisamment complet ou précis. Personnellement, j'ai eu l'occasion d'avoir la présidence d'une commission également où je me suis vue dans l'obligation de reporter le rapport à la prochaine séance du Conseil communal étant donné que je n'avais pas tous les éléments en ma possession. Néanmoins, lors de la commission, j'avais consulté les commissaires et nous avons défini un délai dans lequel je pouvais leur orienter le rapport et eux-mêmes pouvaient me répondre. Je vous invite à procéder de la même manière. Je pense que c'est beaucoup plus clair autant pour le Président que pour les commissaires et pour le Bureau. J'espère n'avoir plus l'occasion d'être confrontée à ce genre de démarche, parce que je trouve ça assez désagréable. Par contre, je vous rejoins, je pense que pour Mme Simon c'est louable si elle peut donner une aide. Loin de moi de dire qu'on a une fracture numérique qui existe, je pense qu'on a eu un flyer qui nous a tous été distribué où on a l'opportunité de pouvoir demander de l'aide pour être plus à l'aise avec les outils numériques ou si on n'a pas envie de les utiliser, de demander l'avis et l'aide de notre secrétaire. C'était ma réaction à ce propos, je vous remercie.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Merci pour cette discussion. J'ai déjà une question, j'aimerais que l'on clarifie la différence entre co-écriture, transcription et filer un coup de main, parce que si j'ai écrit un truc et que je demande à quelqu'un, parce que j'ai mon Word qui a planté : « tu arrives juste à check l'orthographe ? » est-ce que c'est quelque chose qui est inadéquat et considéré comme de la co-écriture et donc estimé comme étant un droit de regard de la part d'une personne externe sur des documents confidentiels ? ou est-ce qu'on estime que c'est tolérable ? J'ai l'impression que c'est un peu ce qui se passe : « tu peux vérifier, j'ai écrit mais est-ce que tu peux juste à transcrire ? » est-ce que c'est considéré comme de la co-écriture ? Parallèlement à ça, c'est vrai que parfois il y a des rapports qui sont soumis aux commissaires « à la der », ce que je vous propose c'est que, en tant que commissaire, si un rapport arrive « à la der » : « merci, je checke et je te fais des retours » et ce sera soumis au prochain Conseil communal, parce que si vous n'avez pas la possibilité de prendre connaissance d'un rapport dans les délais, et bien... changez les délais, si vous ne pouvez pas changer le rapport. Après, je suis le premier à être en retard, je fais le maximum, et vous avez le droit de me le reprocher et je m'améliorerai au fur et à mesure. Il est vrai que mieux vaut avoir un délai supplémentaire que d'avoir un rapport de mauvaise qualité. Mais, surtout, la question est de savoir à quel moment c'est une retranscription et à quel moment c'est une co-écriture et s'il y a un cadre légal pour ça, parce que j'ai l'impression que c'est très tendu.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

C'est de moi qu'il s'agit, là on tourne un peu autour du pot, mais c'est clair et net. J'admets que je l'ai remis un peu tard, mais je vous fais remarquer que, néanmoins, le bureau l'a accepté et qu'il est à l'ordre du jour ce soir. D'autre part quand il s'agit de se faire aider, dans la loi sur les communes il est dit que l'on ne doit pas transmettre les documents, ni les notes que l'on prend au cours de la commission. Ce que j'ai transmis à ma « tapeuse » préférée, Mme Schneider, que

je remercie d'ailleurs, c'est le rapport comme vous l'avez, vous, aujourd'hui dans votre enveloppe. D'autre part, je vous rappelle que Marie Schneider fait partie de ce Conseil et qu'elle est assermentée.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Chère collègue du Conseil, chère Verena, je ne te visais pas en particulier. J'ai fait partie de plusieurs commissions à la fin de l'année dernière et ces retards ont été dus à différents Présidents-rapporteurs. Mon message s'adressait à l'ensemble des gens qui, dans le Conseil communal, prennent la présidence d'une commission. En l'occurrence, pour le préavis dont on parle, que j'ai découvert à 8h00 un lundi matin, ma réponse a été transmise à l'ensemble des commissaires et à la personne qui s'est chargée de l'envoyer, j'ai demandé un report. Ne pouvant prendre connaissance du rapport, ne pouvant le compléter dans le délai qui était à midi, excusez-moi, mais le lundi à 8h00, généralement je suis au travail et je n'ai pas la liberté avant la pause de midi de prendre acte et de pouvoir commenter ou éventuellement proposer des modifications. Je n'ai reçu à ma demande aucune réponse, je trouve cela un peu regrettable. J'ai été élue, tout comme vous, et j'ai la disponibilité si je suis commissaire à une séance de pouvoir prendre position sur le rapport. A nouveau, cela ne remet pas en question le vote, mais j'estime qu'à ce moment-là, si tout le monde peut distribuer des rapports à tout le monde et que les remarques des commissaires concernés ne sont pas prises en compte, à quoi bon avoir des commissaires lors de commissions. Je ne mets pas en cause le fait que l'on peut se faire aider. D'ailleurs, chère Verena, je t'ai aussi proposé que tu avais la liberté pour faire transmettre le rapport, de pouvoir demander à l'un des commissaires qui avait fait partie de la commission, dont je fais partie même si je ne fais pas partie même groupe, j'ai le devoir de confidentialité et je peux envoyer le rapport en ton nom à tous les commissaires qui ont fait partie de la commission.

- **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

*(Brouhaha dans la salle)* Excusez-moi M. Borloz, je ne vous avais pas vu, vous avez la parole sur ce point 4.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

Lors du dernier Conseil, à la réponse écrite à mon interpellation concernant la CRI, j'ai demandé au bureau de me faire parvenir les questions posées ainsi que la réponse reçue. A ce jour je n'ai rien reçu. Cela fait six semaines, pratiquement un mois et demi qu'on a eu le dernier Conseil, je suis un peu étonné de cette chose. J'aimerais savoir pourquoi quand on demande une chose, on ne peut pas l'obtenir de la part du Bureau.

- **M. le Président**

Je vous informe que le Bureau a envoyé un mail à M. Pascal Golay qui est le Président de la commission pour la modification du règlement du Conseil communal afin qu'il réactive cette commission et que l'on discute de cette situation qui nous préoccupe.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Pour rejoindre M. Borloz, j'ai aussi demandé une modification du règlement, il y avait des délais de réponse. On vient de parler pendant dix minutes de délais de réponses. M. le Président me fait un mail en disant qu'il estime avoir répondu à mon interpellation...c'est la première fois en 27 ans de Conseil qu'une réponse m'est faite par mail. Qu'elle soit faite par mail, c'est une chose, mais au moins qu'elle soit transmise à tous les membres du Conseil, qu'elle fasse partie du procès-verbal. Par conséquent, comme pour M. Borloz, merci de nous transmettre les réponses à nos interpellations, elles doivent faire partie, par entier du procès-verbal. Que vous ayez transmis à M. Pascal Golay, qui est Président de la commission du préavis, est une chose, mais les membres du Conseil ont peut-être aussi l'envie de savoir ce que vous nous avez répondu. Et avoir envoyé un mail de trois lignes avec six mails de la DGAIC derrière, pour moi, ce pas une réponse. J'espère

juste que vous respectiez le règlement qui fait que le Bureau doit transmettre. Vous disiez tout à l'heure que les rapports doivent être transmis le lundi, les Conseillers doivent recevoir leurs réponses au plus tard le jeudi, vous m'avez répondu le lundi d'après à 14h30, par conséquent, vous-même étiez hors délais.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir acheté une parcelle de 1351m<sup>2</sup> à la Rue de l'Avenir 23-25. Pour cet achat, la Municipalité a exercé son droit de préemption.

- **M. le Président**

Excusez-moi Mme Berseth, on est encore au point 4.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

J'ai pris de l'avance ?

- **M. le Président**

Est-ce que nous pouvons clore le point 4 et passer au point suivant ? La parole n'est plus demandée, nous passons au point 5.

## 5. Communications de la Municipalité

- **M. le Président**

Je vous donne la parole, Mme Berseth

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Excusez-moi, je croyais qu'on était déjà à ce point-là. Donc, je re-remercie la Municipalité d'avoir acheté une parcelle de 1351m<sup>2</sup> à la Rue de l'Avenir 23-25. Pour cet achat, la Municipalité a exercé son droit de préemption. Je souhaite que la Municipalité continue à être attentive aux transactions dans l'immobilier de cette Commune.

- **M. le Président**

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 5 décembre 2023 au 22 janvier 2024. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous adresse tout d'abord les cordiales salutations de la Municipalité ; nous ne sommes que six, parce que M. Divorne est malheureusement excusé pour des raisons de maladie ; peut-être qu'il est derrière son écran et qu'il nous suit. En addition des différentes informations que nous avons données, j'avais une communication par rapport aux relations Ville-SDIS, parce que, quelquefois, on avait été interpellés sur un ou deux points et on me disait que nous n'avions pas répondu. Le temps d'aller le vérifier avec M. Damien Chatelan, on a élaboré cette réponse qui va vous être lue : Le SDIS et la Ville se sont concertés pour clarifier quelques éléments : tout d'abord la mise à disposition de collaboratrices et de collaborateurs de la Ville pour les interventions en journée, on a mis en place une organisation concertée qui satisfait le SDIS, même si cela n'a pas eu de réel effet quant à l'accroissement des effectifs au SDIS. Enfin, il y avait aussi une préoccupation par rapport aux possibilités pour les véhicules lourds de parcourir l'entier du territoire : toutes les rues sont maintenant praticables pour des courses d'essai aussi, suite à un changement de législation. Des rencontres sont régulièrement organisées entre les cadres du SDIS, les Municipaux concernés, pour la Ville de Renens c'est M. Oumar Niang, qui sont partenaires et qui permettent de trouver aisément des solutions aux problèmes du quotidien.

J'espère ainsi avoir définitivement répondu à ces deux thèmes qui souffraient un peu d'un manque de clarté et je pense que ceci termine ces deux discussions, même si nous continuons régulièrement à voir le SDIS trimestriellement et on travaille ensemble.

Mme Berseth, vous avez raison, dans le contexte actuel, la Ville de Renens peut exercer un droit de préemption, on l'a fait sur un bâtiment, on espère pouvoir bientôt vous donner la fin de la procédure, parce que cela prend parfois du temps. Mais aujourd'hui, toutes les offres passent dans la Commune, nous devons signer un document qui dit que nous ne voulons pas préempter. Les objets sont analysés, c'est un gros travail : est-ce que l'appartement correspond à une destination qui pourrait être des LUP ? On le fait toujours et il y a quelques objets qui passent devant nous et qu'on achète. On a toujours cet intérêt-là et on est conscients qu'accroître le patrimoine de la Ville, posséder en propre et/ou avec les sociétés coopératives, c'est une nécessité pour aussi maintenir des loyers bas, éviter que ceux-ci prennent l'inflation, donc on est pleinement attentifs à ça. Dire aussi que nous sommes en contact avec des propriétaires avant qu'ils ne concluent une vente, parce que lorsque nous achetons en deuxième intention, avec le droit de préemption, nous avons l'obligation d'en faire des LUP avec des délais très précis, qui sont parfois contraignants. Je le dis ici : si quelqu'un souhaite vendre son immeuble et est intéressé à faire une vente avec la Ville, qui pratique les prix du marché, parfois c'est intéressant de le faire sans devoir prendre le prix qui a été convenu entre deux acteurs. En termes de destination, en termes de travaux ça peut être plus simple pour nous et cela veut dire que l'on pourrait acquérir des biens qui ne seraient pas forcément dédiés à du logement, mais qui pourraient accueillir une coopérative, une association ou que sais-je. Voilà, j'ai lancé mon appel aux acquisitions.

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Vous l'avez peut-être remarqué, l'agenda XXL de la place du marché à été retiré. Suite à une dégradation de la structure des cadres se détachaient, ce sont des pièces lourdes, anguleuses et contondantes qui auraient pu blesser quelqu'un en cas de chute. Nous avons dû prendre cette décision de l'enlever afin d'éviter les accidents. Actuellement, nous étudions diverses possibilités de restauration, de remplacement ou toute autre solution. On ne manquera pas de vous tenir informés dès que possible.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Je reviens sur le communiqué de la Municipalité et particulièrement « Sous la loupe » concernant, le libellé est le suivant : « engagement d'un coach à la sécurité piétonne ». Au début du mois de décembre on pouvait lire sur l'espace recrutement sur notre site internet : coachs d'accompagnement à la sécurité piétonne pour les enfants, à 10%. Coachs avec S. Aujourd'hui sur le « Sous la loupe », je constate que nous avons un seul coach, que s'est-il passé entre deux ? Dans la mission, il était indiqué : sensibiliser les jeunes enfants aux difficultés liées notamment à la traversée des routes, à la tenue sur les trottoirs afin d'adopter de bonnes attitudes lorsqu'ils sont seuls. Sous la loupe, il est indiqué que le coach formé par la POLouest est reconnaissable grâce à un chasuble. Moi, je l'ai reconnu, aussi, parce qu'il avait un parapluie et cela m'a étonnée, je ne comprenais pas ce qu'il faisait sur ce trottoir. En fait, il a acte d'observer le comportement des enfants sur le chemin de l'école et consolider des enseignements dispensés par l'unité de prévention en classe, afin de renforcer leur autonomie. Entre la mission et ce que je lis à l'engagement d'un coach à la sécurité piétonne, je me rends compte que l'on n'a pas tout à fait la même vision. Peut-être que ce n'est pas la même offre d'emploi, et ce n'est peut-être pas le même job, mais jusqu'à maintenant, cette personne que j'ai vue à divers endroits près des écoles, je ne l'ai vue qu'observer et n'avoir aucune interaction avec aucun enfant. Donc, je m'étonne de ce fait. C'est la première chose. La deuxième, c'est sur les décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité. C'est le premier point : le subventionnement en fin d'année des sociétés locales et de sport, il est indiqué que 1'418 jeunes, dont 623 Renanais et Renanaises de 4 à 20 ans étaient inscrits dans l'un des 14 clubs sportifs soutenus financièrement par la Commune. J'aurais aimé

avoir, on l'aura certainement dans le rapport de la commission de gestion, mais je pense qu'il aurait été intéressant de pouvoir avoir la liste des ces clubs sportifs soutenus par notre Ville.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

S'agissant des coachs, on est en train de chercher le bon nom pour cette personne-là. Effectivement, on a mis une annonce, parce que j'avais été quelques fois interpellé ici et ailleurs par rapport à la sécurité en ville. Et au-delà des activités que la POL fait elle-même, il y a effectivement la police de proximité qui se rend sur les écoles, il y a l'assistant de sécurité publique qui a le mandat pendant les heures de prise d'école d'être plutôt près des écoles que dans un parking à vérifier que les temps de stationnement soient bons. Mais au-delà de ça, on s'est dit : qu'est-ce qu'on peut faire de plus pour encore accompagner l'autonomie des enfants en ville ? Parce qu'on aimerait leur apprendre à traverser la ville non pas seulement pour aller à l'école, mais pour aller au club de foot, au yoga ou chez un copain. On pense qu'effectivement, en complément de tout ce qui se fait déjà, parce qu'il y a beaucoup de démarches dans les classes, les écoles, la police de prévention fait beaucoup de choses, l'assistant de sécurité publique aussi. On avait voulu faire une campagne pour recruter des patrouilleurs et des coachs. Nos annonces sont restées vaines, on a eu deux candidatures et une des personnes habitait beaucoup trop loin pour rentabiliser le temps d'activité, parce que c'est quand même très contraignant : c'est aux heures des écoles, c'est une demi-heure, trois quart d'heure... si vous venez de très loin, ce n'est pas rentable, c'est très compliqué. Donc, on a trouvé une personne, c'est une chance ! Il s'appelle Lucas, il est entre deux emplois et il vient accompagner la POL pour voir quels sont les endroits qui nécessiteraient une présence, quels sont les endroits où il y a des enfants qui traversent de manière un peu irrespectueuse des règlements ou en mettant leur vie en danger, que sais-je. Il fait tout ce travail-là, il nous ramène les informations, il est en étroite collaboration avec POLouest, l'unité territoriale et ensemble on détermine quels seraient les éventuels changements à proposer et quels sont les comportements des enfants qui seraient à retravailler en classe avec notre police de prévention. Je vous avoue que lorsqu'on a fait le cahier des charges, on était un peu flous nous-même, je comprends que vous le soyez aussi. On est en train de travailler ça par un laboratoire, c'est un test laboratoire projet, on verra ce qu'il en sort. Il sera fait sur 3-4 mois et à l'issue de cela, on verra quels sont les endroits, les moments, les lieux, quels aménagements on peut faire pour que cela se passe bien. Mais vous aurez le rapport aussi, parce qu'on suit, jour après jour, les événements. Je lui dirai aussi qu'il a le droit d'intervenir auprès d'enfants qui ne seraient pas dans une attitude correcte. Mais vraiment la volonté c'est ça : c'est de, tant que faire se peut, voir si on peut les accompagner, les aider et dès que les enfants auront compris, peut-être qu'on n'en n'aura plus besoin. On n'aura plus de patrouilleurs ou patrouilleuses, parce que nous n'en n'avons pas trouvé de disponibles aux heures qui étaient requises par l'activité. J'espère ainsi avoir répondu, mais bien sûr que ceci on le suit et si une fois quelques personnes sont intéressées, on peut même organiser un moment dédié à une rencontre avec le patrouilleur, coach que nous avons en ce moment. Pour l'autre point, je passe la parole à M. Oumar Niang.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Madame Joliat, je vous remercie pour l'intérêt que vous avez pour nos clubs et sociétés. La liste sera mise dans le rapport de gestion.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Je tiens d'abord à remercier M. le Syndic pour sa réponse. Mais, moi j'estime qu'elle est partielle. Cela fait déjà plaisir qu'enfin cette réponse surgisse, parce qu'elle semblait disparue dans les archives de la Ville et, néanmoins, j'aurais souhaité avoir un peu plus de détails concernant ce qui a été mis en place avec le commandant et pour que le Conseil communal puisse en prendre note, savoir et juger si ces mesures sont suffisantes ou éventuellement s'il y a lieu d'éventuellement demander un peu plus.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je crois savoir que la commission de gestion organise sa tournée, c'est juste Mme Thode ? On peut demander à M. Damien Chatelan de participer à une des rencontres et on peut comme ça passer par la commission de gestion pour renseigner le Conseil. C'est déjà le cas, me dit-on. Vous aurez déjà quelques réponses par cette rencontre et après, s'il en fallait plus, inviter M. Chatelan à venir en début d'un Conseil relater le travail qu'ils font et leurs préoccupations.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Dans la rubrique « Bon à savoir » des communications de la Municipalité, nous apprenons que pour discuter de la thématique de sécurité avec un policier, la prochaine rencontre aura lieu le 28 février de 15h00 à 17h00 à la bibliothèque de Renens, un cadre convivial... Je me fais ici le porte-parole d'une habitante de Renens, qui est habituée de ce genre de rencontre et qui regrette qu'elle n'ait pas lieu comme d'habitude, semble-t-il, dans un restaurant. Et je remonte donc l'information à la Municipalité pour, peut-être, une adaptation l'année prochaine. Je note au passage l'ironie de faire une rencontre conviviale dans une bibliothèque, le seul endroit où, par définition, on ne devrait pas parler.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

L'idée, c'était d'aller là où on pouvait trouver le plus de gens et d'éviter le modèle unique où seuls ceux qui sont libres le matin peuvent nous rejoindre. On teste des modèles et à la bibliothèque, il y a un espace aussi pour échanger, partager. Mais on sera attentifs à cela.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je tenais à vous remercier pour la réponse et pour le temps que vous avez consacré à la formuler. En ce qui me concerne, j'ai été satisfaite d'avoir les statistiques de fréquentation de ces dernières années de la 1020Run. J'aurai à ce propos une question, mais je la poserai quand sera venu le temps des questions. En ce qui concerne les gobelets de ravitaillement, je vous remercie aussi pour la précision. Il m'est venu, par contre, une question qui est la suivante : les associations rennaises à qui il resterait encore des stocks, est-ce qu'ils ont également loisir de pourvoir continuer à les liquider petit à petit ? ce, dans quel laps de temps ? Et à ce propos, j'ai essayé d'aller rechercher des informations sur le site internet communal, alors, pour la petite anecdote, sous le service gestion urbaine-développement durable, le lien qui mène à l'onglet logistique et manifestations n'est pas actif, il y a une erreur de système. Donc, je n'ai pas pu prendre acte des conditions qui étaient octroyées pour les manifestations. Par contre, j'ai pris connaissance d'un certain nombre de documents que j'ai trouvé assez intéressants, notamment le code de conduite pour une manifestation propre et respectueuse de l'environnement, qui donne certains guides si on veut faire reconnaître notre manifestation comme éco-responsable. Je vous remercie pour les informations, mais je pense que ce serait louable de pouvoir donner les informations sur la gestion des fins de stocks de différentes vaisselles à toutes les associations concernées.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci beaucoup pour votre retour. Ce qui est intéressant, c'est que les associations qui viennent à la manifestation passent par nous pour avoir les gobelets, à ce moment-là, le problème est réglé. On a une convention qu'ils doivent remplir et suivre pour avoir du matériel qui ne serait pas jetable. Pour le cas qui nous intéresse, c'est notre service, c'est nous même, qui sommes dans cette situation et cela a été résolu.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

## 6. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

J'invite M. Philippe Hertig, Président-rapporteur de la Cofin, à faire lecture de son rapport.

- **M. Philippe Hertig, Président de la Cofin**

Si une fois je viens avec une lampe frontale, vous ne vous étonnerez pas, parce que ma vue baisse et j'ai un peu de peine à lire ici, je trouve que la lumière est assez faible. Mais bon... c'est mon âge aussi.

La commission des finances s'est réunie le 29 janvier pour l'examen des incidences financière des préavis 2024 N° 57, 58 et 59.

**Préavis intercommunal N° 57-2024** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 14 « Ch. des Esserts/Bois ».

Le montant total des travaux, devisé à CHF 620'000.-, est à répartir entre les cinq communes de l'entente. La part de Renens est de 29,43%.

*Ce préavis demande un crédit d'investissement de CHF 182'466.-. Ce crédit figure au plan communal d'investissements 2023-2027. Il sera amorti selon le nouveau règlement en 60 ans.*

**La commission des finances a accepté les incidences financières à l'unanimité des membres présents.**

**Préavis N° 58-2024** – Politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine artistique, et réponse au postulat intitulé « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens ».

*Ce préavis demande - l'inscription au budget 2024 d'une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 27'800.-, et qu'il soit pris acte d'une charge supplémentaire de CHF 10'000.- à porter aux budgets 2025 et suivants.*

**La commission des finances relève un manque d'adéquation entre le titre du préavis et les quatre postes du budget demandé. Elle estime insuffisant le montant alloué à l'entretien des œuvres et suggère à la commission d'étude du préavis de questionner la part relative de chacun des postes.**

**Concernant les montants demandés, la commission des finances en a accepté les incidences financières à l'unanimité des membres présents.**

**Préavis N° 59-2024** – Projet « Ouest Rénove ». Demande d'un crédit de CHF 75'700.- TTC.

Il s'agit d'un projet intercommunal regroupant les communes de l'Ouest lausannois, à l'exception de Villars-Ste-Croix. Il consiste à inciter les propriétaires d'immeubles à rénover leurs biens pour les rendre plus économes en énergie de chauffage, et à les assister techniquement et administrativement dans la mise en œuvre des travaux. Il s'inscrit dans l'application du Plan Directeur de l'Ouest lausannois et du Plan Climat communal.

Le montant total devisé est de CHF 330'330.- HT. La part de Renens, fonction du nombre d'immeubles retenus, est de 21,2%, soit un montant approximatif de CHF 75'700.- TTC, réparti sur deux ans.

*Ce préavis demande l'inscription au budget 2024 d'une charge de fonctionnement supplémentaire de CHF 37'900.- TTC, et qu'il soit pris acte d'une charge supplémentaire de CHF 37'800.- à porter au budget 2025.*

**La commission des finances est d'avis que le crédit demandé aurait dû faire partie du crédit cadre du plan climat. Elle déplore l'absence d'informations sur le calcul du devis du mandataire. Le montant que ce dernier recevra de Renens présente un caractère forfaitaire,**

*opaque quant à la quantité et à la nature précise de ses prestations. La commission n'a pas non plus connaissance du travail à fournir par l'administration communale pour l'accompagnement du projet.*

*Elle recommande donc à la commission d'étude du préavis de s'enquérir des éléments qui composent le montant devisé par le mandataire ainsi que des tâches prévisibles qui seront du ressort de la Ville.*

*Concernant les montants demandés, la commission des finances en a accepté les incidences financières par quatre oui et trois abstentions.*

- **M. le Président**

Merci M. Hertig, j'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée je remercie M. Hertig et la commission des finances pour le travail accompli passe au point 7 de l'ordre du jour.

## **7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune demande de communication de la CUAT. J'ouvre toutefois la discussion.

La parole n'étant pas demandée nous pouvons passer au point 8 de l'ordre du jour.

## **8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune demande de communication de la CRI. J'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée nous pouvons passer au point 9 de l'ordre du jour.

## **9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

- **M. le Président**

J'annonce que le Bureau n'a reçu aucun changement au sein des commissions.

J'ouvre toutefois la discussion :

La parole n'étant pas demandée, ce point 9 est clos.

**10. Rapport de commission Préavis 50-2023 – Mise en œuvre de l'aide individuelle au logement (AIL) - Réponse au postulat intitulé « Pour une aide au logement pour 1564 personnes »**

- **M. le Président**

J'invite Monsieur Simon Favre, en remplacement de Mme Maria Sisto, Présidente-rapporteur, à venir faire lecture de son rapport

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Les Membres du Conseil ayant reçu le rapport, je vais lire les délibérations si vous êtes d'accord.

*Le rapport in extenso figure dans le présent procès-verbal.*

La commission s'est réunie mardi 21 novembre 2023 à 19 heures à la salle de conférences de la Salle de spectacles.

Elle était composée de Mmes et MM. Cristina Baquero, Andreia Tiambo, Sandra Martinelli, Florian Gruber, Naim Smakiqi, Robert Mulopo, Dylan Montefusco, Vincenzo Sisto, Simon Favre, Président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Messieurs Jean-François Clément et Didier Divorne, accompagnés de Mme Aurélie Debluë, responsable de l'Office du logement de la Ville de Renens, M. Christophe Milardi, directeur de l'ARASOL, Mme Sabrina Da Silva, responsable secteur assurances sociales à l'ARASOL.

Mme Aurélie Debluë fait une présentation du sujet. L'aide individuelle au logement est une aide financière directe destinée aux familles, conformément à la loi cantonale et à son règlement. Pour l'appliquer à ses habitants, la Commune doit faire un règlement communal, reprenant les règles cantonales et fixant les éléments de compétence communales. Le règlement cantonal fixe le taux d'effort et le loyer maximum. Le règlement communal fixe les conditions de statut (ouverture au permis B), de séjour dans la commune et de durée préalable dans le logement.

C'est l'ARASOL qui est chargée de l'application de ce règlement, par mandat de prestation (voir convention de collaboration). Le droit à cette aide est basé sur le RDU (Revenu Déterminant Unifié) de la personne au moment de la demande. Le calcul du RDU avec le logiciel du canton n'est pas simple, il est plus efficace de faire appel à l'ARASOL pour cette tâche, par la Porte d'Orientation Sociale. De plus les demandeurs pourront bénéficier à la Porte d'autres informations sociales.

Comme il s'agit d'une prestation communale, la décision est envoyée par la Municipalité.

**Questions des commissaires :**

Q: Peut-on simplifier la procédure ?

R: La Porte d'Orientation Sociale fournira l'aide et le soutien nécessaire.

Q: Combien de personnes ne font pas valoir leurs droits à des prestations sociales (non-recours aux prestations des assurances sociales) ?

R: Il faut dédramatiser le passage à l'ARASOL. Notons que le recours à l'AIL n'est pas considéré comme une aide sociale du point de vue de la LEI. Aucune réponse n'a été apportée sur le nombre de personnes qui ne font pas valoir leurs droits.

A l'occasion de cette partie questions-réponses, ont été abordées les questions relatives à la responsabilité des politiciens à faire circuler les informations, à la collaboration avec ceux qui aident de manière plus informelle les habitants à faire valoir leurs droits, en les encourageant à passer à la Porte d'Orientation Sociale.

Q: La Porte d'orientation sociale pourra-elle absorber ce travail supplémentaire ?

R: L'ARASOL a déjà décidé d'augmenter le personnel à cet effet.

Q: Ne devrait-on pas rajouter en page 6 dans le tableau « Incidences financières » les fr. 10'700.- destinés aux ménage sans enfants ?

R: Effectivement, il s'agit d'une erreur qui ne remet pas en cause le fonds.

Q: Ne serait-il pas préférable d'aider les habitants en baissant leurs impôts plutôt que de prévoir des aides supplémentaires à charge de la collectivité ?

R: Cette question déborde du cadre de notre préavis.

Q : La Commune de Renens n'encourage-t-elle pas les habitants à bénéficier d'un maximum des prestations sociales ?

R : La Municipalité n'a pas su répondre.

Les commissaires ayant fait le tour des questions, la commission remercie M. Milardi et Mmes Debluë et Da Silva ainsi que la Municipalité pour leurs éclaircissements et passe aux délibérations.

### **Délibérations :**

Tout ayant été dit lors de la discussion, les commissaires se prononcent sur les conclusions du préavis.

La commission accepte les conclusions avec 8 oui et un refus.

- **M. le Président**

Merci M. Favre, j'ouvre la discussion :

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Dans ce rapport une question a été posée par un des commissaires : « la Commune de Renens n'encourage t'elle pas les habitants à bénéficier d'un maximum des prestations sociales ? » Réponse de la Municipalité : « la Municipalité n'a pas su répondre » Je me pose la question : je ne prétends pas dans tous les préavis que la Municipalité ait tout de suite la réponse, mais peut-être se renseigner pour savoir y répondre.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Tout d'abord, je vous prie d'excuser M. Didier Divorne qui porte ce projet en première intention et qui l'avait même déposé, donc il le connaît bien, il est à la maison, il nous suit, il me l'a dit tout à l'heure. Effectivement, la question qui est derrière ceci est : est-ce que les gens pourraient avoir des aides qui seraient additionnées et excessives. Mais vous avez entendu M. Milardi, les gens viennent dans le service, leur situation est vraiment analysée avec attention, professionnalisme, et seuls les gens qui peuvent bénéficier de la prestation AIL y ont accès. Si la personne, elle, a besoin d'autre chose, elle ressortira de sa demande avec la bonne orientation. Le travail est vraiment fait et, dans le préavis, il est dit que ce sont des gens qui sont formés, qui ont des compétences très spécifiques pour être en capacité de calculer ce revenu déterminant unifié qui est utilisé pour l'octroi de cette aide. Et lors de la rencontre, à laquelle j'étais c'est vrai, nous avons eu aussi M. Milardi, accompagné d'une personne dont c'est le métier que d'analyser les situations. A titre personnel, j'étais rassuré de voir que c'est un vrai professionnalisme qui est à l'étude de ces dossiers, ce sont des gens qui connaissent les dossiers, qui ont envie d'accompagner les gens, mais qui respectent le cadre et, donc, il n'y aura ni des gens qui n'y accèdent pas, ni des gens qui y accèdent de manière erronée. Il y a vraiment une volonté d'être très, très strict sur les conditions d'accès. Nous aurons aussi un bilan de la situation, nous verrons quelles sont les personnes qui en bénéficient et le service va suivre avec professionnalisme l'octroi de cette aide. Je ne sais pas si Mme Clerc veut compléter.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Je n'ai pas grand-chose à dire, je n'étais pas présente ce soir-là. Concernant la question du rapport, je ne sais pas pourquoi il est marqué que la Municipalité n'a pas su répondre ; je pense qu'il a dû y avoir une erreur, parce qu'en présence de Mme Debluë, M. Divorne, M. le Syndic et M. Milardi, je pense qu'il y a peut-être eu un malentendu. Mais je n'étais pas présente et je ne peux pas répondre plus que ça à la question.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Excusez-moi, mais c'était plus clair dans ma tête. La Municipalité n'a pas su répondre... c'est-à-dire, est-ce que vous encouragez les habitants à bénéficier d'un maximum de prestations sociales ? Vous ne pouvez pas nous dire que, oui systématiquement on dit aux gens : grattez un maximum, puisque vous avez un accompagnement au cas par cas, en fonction des besoins de chacun. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas répondre, oui, on va maximiser les aides, vous maximisez l'aide qui est pertinente pour quelqu'un, je ne sais pas si c'est plus clair ? L'idée c'est qu'il n'y a pas une réponse globale de quand il y a quelqu'un qui arrive, on lui « file un max de pognon » et ce n'est pas ça que vous avez répondu, ce que vous répondez c'est : chaque personne qui arrive, le dossier est pris, il est étudié avec l'ARASOL, de façon professionnelle. Mais en effet, comme ça, ce n'est pas du tout clair, je vous prie de m'excuser, c'est moi qui ne suis pas clair.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Effectivement, chaque situation est singulière, c'est une expertise singulière et c'est ce qui se fait. Je crois que vous avez eu ce soir une démonstration de comment ça fonctionne, on va s'arrêter là.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Me semble-t-il, le rapport a été validé par l'ensemble de la commission, donc si les commissaires ont lu le rapport, probablement que la Municipalité n'a pas su y répondre à ce moment-là. Moi, j'avais également une question et je vais la poser à nouveau en espérant que cette fois ci la Municipalité puisse y répondre : lorsque nous avons étudié le préavis le 21 novembre, j'ai posé plusieurs questions, pour la plupart d'entre elles, j'ai obtenu de faibles éléments ou pas de réponses. Une de mes questions était de connaître le nombre de personnes qui ne faisaient pas valoir leur droit aux prestations sociales, je n'ai obtenu aucune réponse, pas de donnée chiffrée. Aujourd'hui, est-ce que vous avez des éléments plus ou moins concrets à me transmettre ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

C'est aussi une réponse compliquée pour différentes raisons : d'une part, si les gens ne font pas valoir leurs droits en prestations sociales c'est difficile de savoir où ils sont et pour quelles raisons ils ne font pas valoir leurs droits. Il y a une estimation qui existe qui est de 25%, on estime à 25% le pourcentage de la population qui aurait des droits, tous droits confondus, c'est-à-dire prestations complémentaires, revenu d'insertion, subsides d'assurance maladie, PC famille et autres, à 25% l'estimation de la population dite du non-recours, c'est-à-dire qui ne recourent pas à ces droits. Après, on peut étendre ce chiffre, parce qu'il y a aussi des personnes qui sortent des statistiques, des personnes qui ont des statuts de séjour très précaires, qui ont moins de droits que les autres et qui, pour toutes sortes de raisons, n'apparaissent pas dans les statistiques, qui existent aussi et qui échappent aux radars. Le minimum, c'est le 25% de la population répertoriée.

- **M. Dylan Montefusco, UDC**

Parfait, je vous remercie. C'est une réponse que je n'ai pas obtenue au moment du préavis. C'est pour ça que je l'ai posée à nouveau.

- **M. Sanches Cooper, PSR**

J'ai une question par rapport à ce préavis. Là on parle d'une aide qui est calculée sur une année. La question c'est : au bout de cette année, qu'est-ce qui se passe avec les bénéficiaires ? Est-ce que le dossier va être reconduit automatiquement, est-ce qu'il faut reprendre le RDU pour savoir s'ils vont continuer à bénéficier de cette aide ? Une autre question : on voit que les gens que l'on va viser, ce sont des gens qui ne soient pas déjà au bénéfice d'une aide, que ce soit PC famille, un revenu d'insertion. Je me pose la question : nous avons eu la présentation de l'ARASOL, mais nous avons un office du logement, pourquoi ne pas avoir donné ce mandat à l'office du logement, puisque ce sont des personnes qui ne sont pas déjà à l'aide sociale et on va leur demander d'aller demander dans une institution qui est dédiée à l'aide sociale. Je ne comprends pas pourquoi ce mandat n'a pas été octroyé à l'office du logement.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Vous savez que notre système social est très compliqué et je comprends que ce soit difficile de comprendre la manière dont on s'organise pour mettre en place une nouvelle prestation sociale. Je vais tenter de vous répondre en l'absence de mon collègue et si je ne suis pas très claire, je m'en excuse par avance. Votre première question par rapport aux bénéficiaires. Je crois que j'ai oublié votre première question, vous pouvez me la redonner ?

- **M. Sanches Cooper, PSR**

Qu'est ce qui va arriver avec ces gens au bout de la première année ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Oui, merci. Il s'agit d'une prestation sous condition de ressources, cela veut dire que pour bénéficier de cette prestation il faut faire la démonstration qu'ils correspondent, en termes de ressources, au droit à avoir cette prestation. Cela veut dire qu'il y a un calcul qui se fait et c'est précisément le calcul du RDU dont je parlerai juste après. Il y a une réévaluation régulière qui se fait tous les ans pour savoir si la personne a un revenu qui correspond encore au droit à bénéficier de cette prestation. Chaque année, il y a une réévaluation, d'ailleurs c'est un peu la même chose pour le subsidé à l'assurance maladie pour les personnes, nombreuses, qui en bénéficient, il y a chaque année une nouvelle évaluation qui est faite pour savoir si votre revenu vous permet encore de bénéficier de ce subsidé ou s'il doit être ajusté à la hausse ou à la baisse.

- **M. Sanches Cooper, PSR**

Merci. Ce n'était pas prévu, ce n'était pas noté, donc on se posait la question de ce qui était prévu après une année.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Il y a une réévaluation qui est faite chaque année et les personnes dont la situation changerait en cours d'année sont tenues, légalement, d'informer en l'occurrence le RDU, de ce changement pour pouvoir ajuster la prestation. C'est la première réponse, j'espère avoir été assez claire. Pour la deuxième réponse à : pourquoi pas l'office du logement ? Au départ, quand on a analysé cette aide individuelle au logement, il faut évaluer le droit à la prestation en fonction du revenu des habitants de la Ville et donc il aurait fallu créer le poste d'une personne qui puisse faire l'analyse, une secrétaire spécialisée en assurances sociales pour faire ce calcul. On s'est d'abord penchés sur la création de ce poste, c'est vrai que ce sont des calculs compliqués pour chaque demande, et on s'est rendu compte que ce calcul était déjà fait par le Canton via ce système que l'on appelle le RDU, Revenu Déterminant Unifié. Ce RDU est calculé pour savoir si on a le droit de bénéficier d'une aide sociale, donc le Canton fait ce calcul, de toute façon, pour toute personne qui souhaite bénéficier d'une aide sociale. Ils ont les compétences, ils ont aussi les moyens de faire ce calcul, ils ont l'expérience de le faire et il nous est apparu qu'il serait plus simple de payer cette prestation à des techniciens qui la pratiquent déjà et qui la connaissent plutôt que, nous, créer le poste d'une personne qu'il faudrait former pour faire le calcul. Cela nous est apparu plus simple et plus

rationnel de procéder comme ça et c'est pour ça que nous avons décidé de déléguer cette prestation au Canton et de la payer. J'espère avoir été assez claire.

- **M. Sanches Cooper, PSR**

Merci.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Ah oui, et il y a un autre avantage à cela : c'est que d'une part la Ville de Renens va mettre en place l'Aide Individuelle au Logement, mais comme nous utilisons les prestations de l'ARASOL, cela pourrait éventuellement donner l'idée à d'autres Communes d'utiliser le même dispositif pour en faire bénéficier sa population, puisque l'ARASOL concerne les huit Communes de l'Ouest lausannois. Donc, l'idée c'est aussi, éventuellement, que cette prestation puisse être utilisée dans d'autres Communes. Ce n'est pas notre mission, mais disons que cela aura peut-être cet effet-là.

- **M. Sanches Cooper, PSR**

Merci, je vais juste rebondir là-dessus : on parle de nouveau de l'ARASOL, donc, ce sont des gens qui ont des difficultés qui vont aller approcher cette association ; simplement, là on vise des gens qui n'ont pas le droit à des aides sociales et autres, comment aller toucher cette population qui, d'habitude ne va pas faire ce genre de demande auprès de ces associations ? Comment toucher ce public cible ? puisque ce ne sont déjà pas des gens qui vont taper à la porte des services sociaux ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Effectivement, les personnes qui sont au RI, qui bénéficient des PC famille, disposent d'une autre aide, d'un autre appui dans leur situation. Effectivement cette Aide Individuelle au Logement n'est pas destinée à ces personnes-là, plutôt destinée à des personnes qui travaillent. Les PC famille, c'est aussi pour des personnes qui travaillent, des personnes qui ont un emploi, qui sont dans des situations relativement standards, simplement qui n'arrivent pas à payer leur logement. Ces personnes, pour les identifier, il faudra que l'on informe sur cette nouvelle prestation sociale pour la population de Renens et c'est elle qui se manifesterait auprès de l'office du logement ou auprès de l'ARASOL. Ce n'est pas l'ARASOL ou les services sociaux qui vont identifier des personnes, peut-être parfois elles vont identifier des personnes et les informeront de cette possibilité, mais il faudra que l'on informe la population de cette prestation pour qu'elle puisse aussi se manifester elle-même auprès de l'office du logement ou de l'ARASOL pour pouvoir en bénéficier.

- **M. Sanches Cooper, PSR**

Merci. Alors j'attends un communiqué qui communiquera sur cette nouvelle prestation ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Absolument.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Juste une précision : il y a l'AIL, l'ARASOL, en fait, M. X, Y ou Z a un problème et il y a des prestations. Le but est de trouver quelle prestation fournir à M. X, Y ou Z. Le but est que pour toute personne qui a des problèmes, trouver la prestation à laquelle il a droit, qui pourra l'aider de la bonne manière. C'est ça l'intérêt de tout ça et c'est l'intérêt de travailler avec l'ARASOL. Vous n'avez peut-être pas droit à l'aide au logement, mais peut-être à une autre prestation plus pertinente pour votre situation.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, j'invite M. Favre à lire les conclusions.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

### Conclusions

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 50-2023 de la Municipalité du 13 octobre 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**APPROUVE** le règlement communal sur l'aide individuelle au logement (RCAL)

**AUTORISE** la Municipalité à mettre en place une aide individuelle au logement pour la Ville de Renens conformément au règlement AIL édicté par le Conseil d'Etat le 5 septembre 2007.

**ACCEPTE** les charges et revenus de fonctionnement supplémentaire au budget 2024 tels que décrits au chapitre des incidences financières pour un montant total de charges estimé à CHF 202'200.- TTC et un montant total de revenu estimé à CHF 85'000.- TTC, réparti dans les différents comptes de la section 3010 « Office du logement »

**PREND ACTE** que soient portés aux budgets 2025 et suivants, les charges et revenus supplémentaires inhérents au présent préavis tels que décrit au chapitre des incidences financières.

**APPROUVE** la réponse au postulat intitulé « Pour une aide au logement pour 1'564 personnes »

- **M. le Président**

Je mets au vote les conclusions :

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LES CONCLUSIONS DU PREAVIS SONT  
ACCEPTEES**

La parole n'étant plus demandée, je remercie M. Simon Favre et sa commission pour le travail effectué et passe au point 11 de l'ordre du jour.

### **11. Rapport de commission – Préavis No 51-2023 Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2022 des postulats et motions – Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions**

- **M. le Président**

J'invite Mme Angéla Thode, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **Mme Angela Thode, Présidente de la commission de gestion**

*Le rapport in extenso figure dans le présent procès-verbal.*

La Commission de Gestion va commencer la semaine prochaine la visite des dicastères avec une série de questions sur le fonctionnement de chaque dicastère. Les conseillers communaux qui souhaitent nous faire part d'une question sur un des services, peuvent nous les soumettre, et ce, jusqu'au 8 février. Merci d'en prendre bonne note.

La Commission de gestion ainsi que les Municipaux se sont réunis en séance le lundi 8 janvier avec à l'ordre du jour le préavis No 51-2023 : Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2022 des postulats et motions- demandes de prolongation de délai. Réponse de la Municipalité à différents postulats et motions

La commission de gestion propose l'amendement suivant : de considérer qu'il a été répondu au postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois "au Chaud et au sec : quelle offre de midi pour nos élèves du secondaire » du 4 février 2021 étant donné que réponse à celui-ci a déjà été donnée.

Etant donné que chaque conseiller a reçu le rapport, il ne sera pas lu dans son entier, uniquement lecture des conclusions sera faite.

La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents d'accepter les conclusions amendées du préavis de la Municipalité.

**Présents:** Gruber Florian, Joliat Rosana, Korkmaz Mehmet, Neal Richard, Mulopo Robert, Wilczynski Ignacy, Scala Michele, Thode Angela Présidente rapporteur

**Excusés:** Golaz Grilli Elodie, Plattner Laurence, Racloz Colette, Favre Simon, Sisto Maria,

**Représentants de la Municipalité:** M. Jean-François Clément, Mme Karine Clerc, M. Oumar Niang, Michel Veyre, Mme Marion Joubaud (stagiaire)

Remarque : tous les groupes politiques sont représentés

**Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000**

Réponse: Un autre concept sera proposé étant donné que diverses bibliothèques ont été construites entre-temps, mais le concept répondra à l'idée du leg.

Remarque : La motion de M. Stöckli n'a plus la même finalité et on utilise ce don autrement.

Réponse: L'idée sera la même mais un peu adaptée.

Question : y a-t-il encore des héritiers de Mme. Michoud ? Est-il possible de prendre contact avec eux pour avoir le feu vert, si la destination du leg devait changer ?

Réponse: Les héritiers n'ont pas encore été recherchés, mais tout sera mis en œuvre pour que le leg soit utilisé de manière légale.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces deux motions.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « pour un centre-ville du xxi siècle : moderne et piétonnier », du 20 juin 2013**

Réponse: Il faut attendre la fin des travaux du tram pour prendre une décision. Durant le Covid, il y a eu une fermeture temporaire de la zone. Les réactions des commerçants étaient très vives.

Remarque : c'est une rue qui est très utilisée. Il est important que les personnes à mobilité réduite puissent y accéder en voiture si nécessaire étant donné les commerces et banque présents dans cette rue.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse**

**Postulat de M. le Conseiller communal Didier Divorne « Pour une aide au logement pour 1564 personnes », du 12 septembre 2013**

Réponse : nous sommes en attente du rapport.

Pas de remarque

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013.**

Réponse : une réponse sera donnée dans le cadre du projet de la Savonnerie prochainement (1<sup>er</sup> semestre 2024)

Pas de remarque

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Galaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015.**

Réponse : un règlement nous sera soumis au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Il y a un processus de validation avec le canton pour savoir si on est aux normes avec le canton.

Question : Est-ce le règlement communal qui décide des horaires d'ouverture des magasins ?

Réponse : Non, le règlement est cantonal et parfois fédéral comme sur le terrain des CFF.

Remarque : Il y a des licences différentes entre les bars de nuit et les cafés et il n'est pas possible de cumuler pour avoir des horaires plus étendus.

Question : est-ce que tous les commerçants de Renens ont été questionnés ?

Réponse : seulement s'ils sont membres de l'association des commerçants de Renens.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 22 juin 2017.**

Réponse : Dans les contextes des travaux en cours, il n'y a pas beaucoup de sens à mettre des panneaux. Il est plus sage d'attendre un peu et d'avoir une réflexion pour décider quelles rues seront à 30km/h durant le jour et la nuit, à la fin des travaux en cours.

Question : est-ce que le 30km/h sera mis en place partout ?

Réponse : non, certaines rues ne passeront pas au 30km/h.

Remarque : dans certaines rues en montée, de rouler à 30km/h augmente le bruit du moteur.

Remarque : une étude lausannoise a eu lieu avec de très bons résultats sur le sommeil des personnes. Le fait qu'il n'y ait pas de feux diminue aussi le bruit.

Remarque d'un commissaire : il semblerait qu'il y ait plus de particules fines quand on roule à une petite vitesse ?

Réponse : La Municipalité va se renseigner.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? », du 22 juin 2017.**

Pas de remarque

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Rossel « La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens », du 11 octobre 2018**

Réponse : Ce postulat vient d'être voté et une réponse sera donnée courant 2025.

En ce qui concernera la fracture numérique, il y aura un demi-jour ou 2 demi-jours avec une permanence. C'est un projet de 2 districts. Cette permanence va commencer le 8 février, dans des lieux publics. Les communes, aux différents guichets concernés, continuent aussi à aider en cas de problème avec une utilisation informatique.

Remarque : Pourquoi est-il nécessaire de mettre en place une permanence si les différents services aux guichets, aident les personnes avec des difficultés informatiques ?

Réponse : il y a un certain nombre de documents que l'on ne peut pas avoir en format papier. Dans ces cas, il est nécessaire de remplir les documents en ligne.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.**

**Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation NUMÉRIQUE: une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter», du 12 décembre 2019.**

Pas de remarque

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents pour suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019.**

Réponse : un délai est demandé car un règlement interne est en cours.

Question : pourquoi est-ce qu'un préavis est nécessaire ?

Réponse : à tout postulat, la municipalité répond par un préavis. La municipalité ne serait pas dans les règles autrement.

Remarque : C'est un point que l'on devrait pouvoir questionner et éviter de faire un préavis si cela n'est pas nécessaire.

Suggestion : on pourrait formuler un vœu, que la municipalité puisse rendre un rapport quand un préavis n'est pas nécessaire.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais », du 25 juin 2020.**

Réponse : Différentes offres sportives tel que le Spark a été mis en place. Le dicastère sportif a également été étoffé. L'organisation d'une journée sportive est prévue. Le Censuy va être rénové. Il faudra voir comment le club de foot pourra survivre durant la période de rénovation, ce sera une difficulté majeure à sa survie.

Remarque : Les activités du Spark ne sont pas adaptés au tous petits.

Remarque : il est important que les privés qui souhaitent organiser une activité sportive pour les personnes de Renens puissent aussi être soutenus.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois et de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé « Stade du Censuy - Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels pour la pratique du sport », du 8 octobre 2020.**

Pas de remarque

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire», du 8 octobre 2020.**

Réponse : il n'est pas possible de trouver une association qui prenne en charge ce projet. Il y a un repaire café et un monsieur qui vient sur la place du marché pour réparer les vélos.

Mais les pistes cyclable, bande cyclable sont existantes. Il y a eu des démarches auprès de l'association « Démarche » mais le postulat n'est pas arrivé au bon moment. A l'avenue d'Echallens il y a des cours de réparation chez Recyclo.

Question : Il serait aussi bon d'organiser des cours comment rouler à 2 roues.

Réponse : le CET (conseil d'établissement) a organisé des cours au jardin de la circulation. Il faudrait peut-être refaire de tels cours pour une meilleure cohabitation entre les voitures et les vélos, trottinettes. Les cours de circulation font partie du plan climat.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus», du 10 décembre 2020.**

Pas de remarque

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens !», du 4 février 2021.**

Réponse : on a un frigo mais il n'y a personne pour s'en occuper. Il y a des règles sanitaires à respecter. D'autres choses se font à Renens (ex. distribution de nourriture, ...)

Question : est-ce qu'une collaboration avec Caritas ne serait pas envisageable ?

Réponse : à voir

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Au chaud et au sec : quelle offre de midi pour nos élèves du secondaire?», du 4 février 2021.**

Réponse : ces points seront traités dans le préavis du stage du Censuy, car il y aura une mutualisation des espaces.

Question : pourquoi ne parlez-vous pas de l'espace du Léman. La demande s'accroît et il faut prévoir plus de place.

Pas de remarque

- **La commission de gestion demande un amendement à l'unanimité des membres présents. En effet, après discussion et relecture du postulat de Mme Frédérique Beauvois, il s'avère que réponse a été donnée à celui-ci. En effet, ce postulat demandait qu'une offre soit mise en place, pour que les élèves du secondaire puissent manger au chaud. Il a été répondu à ce postulat, en mettant en place un endroit pour manger au Collège du Léman.**

**Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens: sans publicité commerciale?» du 29 avril 2021.**

Remarque : une étude a été faite pour analyser quelle place pour la publicité dans l'espace public, comme il y avait des avis contradictoires, la Municipalité a décidé d'enlever le préavis. A présent la municipalité souhaite reprendre ce point pour ne pas voir apparaître de la publicité sur le domaine privé.

Question : pourquoi ne pas réfléchir à un affichage digital ?

Réponse : La Municipalité ne souhaite pas d'affichage digital, car ces écrans consomment passablement et crée de la pollution lumineuse.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller« Préserver le patrimoine bâti », du 27 mai 2021.**

Réponse : la réponse sera dans le PACOM.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens », du 27 mai 2021.**

Pas de remarque

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale: un outil de cohésion sociale et vivre ensemble», du 24 juin 2021.**

Réponse : En cours

Remarque : avoir une carte ne donne pas un sentiment d'appartenance. Il est également gênant que cette carte ne donne accès qu'à des offres renanaises.

Réponse : la carte peut avoir également différents accès ou avantages. Il serait intéressant de collaborer avec d'autres communes pour proposer plus.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue à Censuy », du 9 septembre 2021.**

Réponse : en cours

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « T'as où la borne électrique ? », du 9 septembre 2021.**

Réponse : en cours. Il y a déjà 2 bornes existantes.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des présents pour suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï « Pour un casier sportif gratuit, comme sur le Commune de Morges, à Renens », du 9 septembre 202.**

Remarque : réponse a déjà été donnée

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert: pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021**

Réponse : il y a un inventaire avec l'association Radix est en cours pour élaborer un projet et reverdir les cours d'école.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil plus durables et pour tous les genres: pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021.**

Pas de remarque

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha « Pour un conseil des jeunes fort à Renens », du 7 octobre 2021.**

Réponse : la commission a lieu le 22 janvier

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents de suivre la Municipalité dans sa proposition au Conseil communal de repousser le délai de réponse.**

**Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Visibilité des élus sur le site internet de Renens », du 7 octobre 2021.**

Réponse : la visibilité des élus n'est pas souhaitée mais plutôt sur ce qui est fait comme thématique et il sera aussi possible de rechercher qui a déposé quel document.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Ndeye Awa Diédhiou « Pour une allocation communale de naissance en faveur des parents à revenu modéré », du 16 décembre 2021.**

Réponse : il y a une allocation pour tout le monde de 1500.- et certaines communes complètent pour les parents à revenu modéré. La commune a étudié le point pour pouvoir proposer à toutes les familles une aide supplémentaire. La commune réfléchit à comment répondre aux familles qui

ne bénéficient pas de la garde d'enfant. Il y a une page sur info famille pour donner plus d'information.

Il y a aussi une réflexion pour à ouvrir des Apems durant les vacances scolaires.

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.**

**Postulat de Mme la Conseillère communale Chiara Storari « aider c'est bien, développer c'est mieux: augmentation de la contribution à la fedevaco », du 27 février 2023**

- **La commission de gestion accepte à l'unanimité des membres présents d'accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat.**

- **M. le Président**

Je remercie Mme Thode et j'ouvre la discussion :

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

J'ai lu ce rapport, avec ces longues listes de postulats, de motions auxquelles on n'a pas encore répondu. Et je suis tombé, comme ça, sur une motion que j'avais déposée en 2021. Je me dis : oui c'est vrai, je ne l'avais pas oubliée mais ça m'a remis la mémoire en place. C'était une motion par rapport à la publicité commerciale dans le domaine public. J'ai essayé de faire tout l'historique, c'est très long, peut-être que beaucoup d'entre vous n'étaient même pas là. Ça a commencé en 2016, c'est là qu'on a commencé à se poser la question : est-ce que dans le domaine public il faudrait faire quelque chose ? laisser faire la publicité comme ceux qui la font veulent la faire ? Il y a eu en 2019 un préavis qui a été retiré, car au fond les gens étaient divisés sur ce qu'il fallait faire. Je suis revenu en 2020, puis j'ai déposé une motion en 2021 en demandant qu'est-ce qu'on fait ? on prend une décision, on avance ? Maintenant, il s'est passé 8 ans et, durant ces 8 ans, il ne s'est rien passé ; je ne sais pas où est ma motion, elle doit être quelque part dans une pile, j'espère qu'elle refasse surface. Mais au fond, il y a des choses qui se sont passées, il faut aussi se baser sur ce qui est arrivé en Romandie et même ailleurs. Vous savez tous que cette question de la publicité a déjà fait couler beaucoup d'encre et, dans certains Conseils communaux comme dernièrement à Yverdon, cela a été même assez chaud car, au fond, c'est un débat qui est important et qui soulève beaucoup de contradictions et des oppositions. Mais pour rappel, je vous dis que, pas très loin, juste ici, en haut de chez nous, il y a une Commune qui s'appelle Le Mont-sur-Lausanne et, eux, n'ont plus de publicité. C'est étonnant, ils ne sont pas loin et ils l'ont fait, ce n'est pas si compliqué : ils ont décidé, la Municipalité était d'accord et il n'y a plus de publicité dans le domaine public. Il y a d'autres endroits, dans le Canton de Genève par exemple, à Vernier, à Lancy, ce sont des Communes où la publicité dans le domaine public a été suspendue. Je ne vous rappelle pas que ce n'est pas qu'ici, c'est dans beaucoup de pays, pas très loin, tout le monde est passé peut-être un jour par Grenoble où il n'y a plus de publicité. Donc, ce sont des choses que l'on peut faire. Et quand j'ai vu ma motion là, qui traîne 8 ans, 9 ans, je me suis dit que peut-être je prends la parole pour essayer de dire à nous tous et à notre Municipalité d'essayer de repêcher ce dossier en espérant qu'un nouveau préavis soit établi.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Oui, on sait, on a d'ailleurs eu l'occasion d'en parler au sein de la commission de gestion, expliquant aussi qu'il y avait une certaine masse de travail que l'on peut absorber et que l'on prend les dossiers les uns après les autres, ce dossier viendra. Ce que j'aimerais d'abord dire c'est que, juste maintenant, l'urgence n'est pas telle, il n'y a pas tellement de publicités à Renens pour l'instant, il y a tellement de chantiers, tellement de changements... Pour l'instant les choses se sont calmées. Par contre, c'est un dossier que l'on aimerait reprendre encore cette législature.

Et l'accent on le posera, et j'y tiens et je ne crois pas que les autres Communes citées l'ont posé à ce point-là, nous souhaiterions surtout éviter que la publicité qui n'aurait plus le droit d'être dans l'espace public file dans l'espace privé. C'était ça notre axe de travail et je crois que nous étions plutôt innovants de ce côté-là et c'est ce à quoi on tiendra. C'est pour cela qu'on peut se laisser impressionner par le Mont ou par Vernier, oui, ce sont des bonnes pistes, Grenoble aussi, mais nous souhaitons, et c'est là la difficulté, y ajouter la notion que les bâtiments privés ne doivent pas faire l'objet de surface publicitaire payante, car c'est ainsi que l'on aurait permis au domaine privé de s'accaparer cette manne de publicité, au contraire des Communes. Je pense que nous reviendrons avec une proposition d'ici la fin de la législature, c'est un certain travail et il faut le faire avec attention.

- **M. le Président**

Merci Mme Maystre. Mme Thode m'informe qu'il y a un amendement, pouvez-vous nous le lire ?

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

En fait, je l'avais lu, je vais le répéter pour que ce soit clair puisqu'il va être voté :

La commission de gestion propose l'amendement suivant :

De considérer qu'il a été répondu au postulat Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Au chaud et au sec : quelle offre de midi pour nos élèves du secondaire ? », du 4 février 2021 étant donné que réponse à celui-ci a déjà été donnée.

- **M. le Président**

Ceux et celles qui acceptent l'amendement le font par un lever de main.

**L'amendement est accepté à une grande majorité.**

La parole n'étant plus demandée, je vous invite, Mme Thode, à lire les conclusions amendées.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

### **CONCLUSIONS**

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis municipal N° 51-2023 de la Municipalité du 30 octobre 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,

Considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

#### **D'amender le postulat**

- De Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Au chaud et au sec : quelle offre de midi pour nos élèves du secondaire ? », du 4 février 2021 étant donné que réponse à celui-ci a déjà été donnée.

#### **De considérer qu'il a été répondu aux postulats suivants :**

- Postulat de Mme la Conseillère communale Ndeye Awa Diédhiou « Pour une allocation communale de naissance en faveur des parents à revenu modéré », du 16 décembre 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale CHIARA STORARI « aider c'est bien, développer c'est mieux : augmentation de la contribution à la Fedevaco », du 27 février 2023

#### **De renvoyer à la validation des préavis ad hoc les postulats suivants :**

- Postulat de M. le Conseiller communal Didier Divorne « Pour une aide au logement pour 1564 personnes », du 12 septembre 2013

- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ? », du 22 juin 2017
- Postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Rossel « La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens », du 11 octobre 2018
- Postulat de M. le Conseiller communal Rachid Taaroufi intitulé « Œuvrer pour la création d'un dispositif d'insertion professionnelle pour les 50 ans et plus », du 10 décembre 2020
- Postulat de M. le Conseiller communal Reza Safaï « Pour un casier sportif gratuit, comme sur la Commune de Morges, à Renens », du 9 septembre 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz « Visibilité des élus sur le site internet de Renens », du 7 octobre 2021

**D'accepter de repousser le délai de réponse aux motions postulats suivants :**

- Motion de M. le Conseiller communal Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000
- Postulat de Mme la Conseillère communale Florence Widmer « Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons », du 7 mars 2013 / Motion de M. le Conseiller communal Vincent Keller « Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier », du 20 juin 2013
- Postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et M. le Conseiller communal Oumar Niang « Pour un espace culturel au centre-ville de Renens », du 20 juin 2013
- Motion de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois », du 8 octobre 2015
- Postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Freymond « Renens à 30 km/h la nuit ? », du 22 juin 2017
- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis « Transformation NUMÉRIQUE : une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter », du 12 décembre 2019
- Postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé « Le prix d'achat et ses composants, un rapport différent et un nouvel équilibre durable à trouver », du 10 octobre 2019
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulé « Joue-la comme Renens ! Des stages de vacances made in Renens, organisés pour et par les Renanais », du 25 juin 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois et de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé « Stade du Censuy – Des infrastructures saines et adaptées aux besoins actuels pour la pratique du sport », du 8 octobre 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulé « Un braquet solidaire », du 8 octobre 2020
- Postulat de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard « Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, mettons en place un frigo collectif (communautaire) à Renens ! », du 4 février 2021
- Motion de M. le Conseiller communal Silvio Torriani « Renens : sans publicité commerciale ? », du 29 avril 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller « Préserver le patrimoine bâti », du 27 mai 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens », du 27 mai 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Byron Allauca « Création d'une carte d'appartenance communale : un outil de cohésion sociale et vivre ensemble », du 24 juin 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « Bienvenue à Censuy », du 9 septembre 2021
- Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Borloz « T'as où la borne électrique ? », du 9 septembre 2021
- Postulat de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois « Ma récré se met au vert : pour que Renens dise adieu au béton dans ses cours d'école », du 7 octobre 2021 / Postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli « Vers une école et des lieux d'accueil

plus durables et pour tous les genres : pour la mise en œuvre d'un plan d'action », du 7 octobre 2021

- Postulat de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha « Pour un conseil des jeunes fort à Renens », du 7 octobre 2021

- **M. le Président**

Merci Mme Thode, je mets au vote les conclusions, celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de main.

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS SONT ACCEPTÉES**

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Je rappelle que si vous avez des questions à nous faire passer pour que l'on puisse les poser auprès des dicastères. Si des personnes de la Commune vous ont posé une question, n'hésitez pas à les faire suivre à des personnes de la Cogest, vous avez des membres de la Cogest dans chaque parti.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée je remercie Mme Thode et la commission de gestion pour le travail effectué et passe au point 12 de l'ordre du jour.

**12. Rapport de commission - Préavis intercommunal N° 56-2023 - Adoption du projet d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley et sollicitation d'un crédit d'ouvrage de CHF CHF 2'833'600.- TTC (hors subventions) destiné à la construction du tronçon 1 de l'avenue de Malley**

- **M. le Président**

J'invite Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteur, à faire lecture de son rapport.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je dois vous présenter ce rapport tardif que vous avez certainement tous lu, parce que beaucoup de personnes en ont parlé. Je vais, si vous le permettez le résumer un peu.

- **M. le Président**

Excusez-moi, Mme Berseth, M. le Syndic demande la parole.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Excusez-moi, sur le thème d'avant nous avons l'impression que vous n'avez pas voté le préavis amendé. Est-ce que j'ai rêvé ? Vous avez voté l'amendement...

- **M. le Président**

Nous avons voté l'amendement et les conclusions.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Veillez m'excuser, j'ai mal suivi, on a eu cette impression, ici.

- **M. le Président**

Vous pouvez continuer Mme Berseth.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Le rapport est présenté in extenso dans le présent procès-verbal*

La séance de commission a lieu le mardi 9 janvier 2024 à 19h00 à la Fabrique de Malley. Les commissaires : Mmes Muriel Rossel, Sandra Martinelli, Stéphanie Negri Capt, Roxane Gubler, MM. Pierre Borloz, Mehmet Korkmaz, Basile Zufferey, Roland Delapierre, Mme Verena Berseth, Présidente-rapporteur.

Une présentation nous est faite par M. Robin Fontaine. Lors de la présentation les représentant·e·s de Prilly et Renens siègent ensemble. Pour la décision proprement dite, nous siégerons séparément

Une maquette nous attend, l'idéal serait de se rendre sur place. La Municipalité de Prilly est représentée par Madame Rebecca Joly, celle de Renens par Madame Tinetta Maystre, Municipale et M. Jean-François Clément, Syndic. Le préavis traite du tronçon 1 de l'Avenue de Malley qui est entièrement à construire et qui partira de l'Avenue du Chablais, suivra en parallèle les voies des CFF et qui se terminera à la déchetterie. Des routes existantes seront utilisées

Les camions : Les camions ne pourront utiliser que le premier tronçon de la nouvelle avenue. Un accès pour "convoi exceptionnel" est prévu afin de pouvoir intervenir sur le transformateur.

Les voitures : Les voitures seront en site "résidentiel" soit en zones 20 ou 30 km/h. Elles partageront l'espace avec la mobilité douce des vélos.

Les vélos : La circulation des vélos se fera en site partagé avec les voitures. Une demande spéciale a été faite par Provélo afin que le marquage au sol soit fait pour la voie vélo à contresens. Une voie "verte" verra le jour pour continuer celle de Lausanne

Les piéton·ne·s ne sont pas oublié·e·s, plusieurs zones dédiées sont prévues et un trottoir de trois mètres longera le côté nord du tronçon 1 de l'Avenue de Malley. Le trottoir sud sera finalisé lors de la construction du quartier « Malley Gazomètre ». L'éclairage sera le même sur les deux communes mais les deux Services communaux électriques travailleront sur le projet. L'éclairage public sera uniformisé. La pollution lumineuse sera évitée essentiellement sur les places réservées aux piéton·ne·s. La plantation de nombreux arbres le long de l'avenue sera possible grâce à un système de récupération de l'eau de chaussée par le système "fosse de Stockholm". La gestion de l'eau est en séparatif. Les bordures seront en biais, en prévision des convois spéciaux. Renens fera la banque et Prilly remboursera. Les travaux commenceront début octobre 2024 et se termineront début octobre 2025.

La Commission de Renens siège séparément, le mardi 9 janvier 2024 à 19h00 à la Fabrique de Malley, rue de Lausanne 35 :

Vu que nous avons déjà reçu beaucoup d'informations lors de la présentation, la discussion se résume à des questions complémentaires :

Un commissaire trouve qu'un dépassement de 10% prévu c'est un peu juste.

Un commissaire demande qu'il y ait plus d'arbres mellifères et que l'on rajoute des fruitiers. Réponse : nous allons voir de quoi nous disposons.

Un commissaire demande s'il est possible que les lampadaires s'allument lorsque l'on passe devant. Réponse : ce sera possible sur les placettes piétonnes mais pas le long de l'Avenue.

Un commissaire trouve que la lumière LED est très froide. Réponse : cela va en s'améliorant, des progrès ont été faits.

Une demande est faite pour que l'éclairage public éclaire la route plutôt que les façades (comme au 24 Janvier). Réponse : nous ferons attention.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

- **M. le Président**

Je remercie Mme Berseth et j'ouvre la discussion :

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'ai une question : quand il y a une séance de commission, c'est le ou la Président.e qui dirige le débat ? Oui ? non ? en principe ? Alors j'ai été surpris parce que Mme Maystre, toute la soirée a dit : je vous passe la parole, je vous passe la parole... En plus, je ne sais pas si les Conseillers communaux qui sont ici savent comment je m'appelle, mais Mme Maystre ne le sait pas : je pense qu'elle m'a appelé deux fois M. Duperrex ; on n'a pas la même tête, j'étais quand même un peu surpris, on peut se tromper une fois. J'aimerais quand même, j'ai été plusieurs fois Président de commission et j'ai mis tout de suite les gens au pas au début pour dire que si on veut parler, on demande la parole et même le Syndic l'a fait. Mme Maystre se permettait de causer, de causer, de diriger, ce n'était pas son travail.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Habituellement, c'est comme vous le dites. Mais là, il s'agissait d'un préavis intercommunal, Mme Maystre, en qualité de Présidente de la Fabrique a pris la parole, a organisé la soirée avec deux Conseils communaux réunis. C'est pour cela qu'elle a autant pris la parole dans la première partie pour organiser la soirée, la partie formelle, d'information avec des plans, des tableaux et, dans ce contexte-là, c'était parfaitement organisé. Prilly et Renens avions décidé que ce serait Mme Maystre qui nous représentait et qui avait ce rôle de « maître de cérémonie », d'où son action aussi importante pour gérer les débats, ouvrir les questions, gérer les éléments. C'était correct par rapport à la situation.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

J'espère que Mme Maystre se rappellera que je m'appelle Delapierre, pas Duperrex, merci !

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, j'invite Mme Berseth à lire les conclusions.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis intercommunal N° 56-2023 de la Municipalité du 4 décembre 2023,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**ADOPTE** le projet routier d'aménagement du tronçon 1 de l'avenue de Malley.

**ALLOUE** à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 2'833'600.- TTC** destiné à la construction du tronçon 1 de l'avenue de Malley, avant déduction des participations estimées des tiers et des propriétaires fonciers, de la rémunération estimée sur la maîtrise d'ouvrage, de la subvention fédérale PALM estimée pour un montant de CHF 1'773'800.- TTC, ainsi que la participation estimée de la Ville de Prilly pour un montant de CHF 529'900.- TTC, soit un montant net à charge de la Ville de Renens estimé à **CHF 529'900.- TTC**.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif N° 3820.5422.5010 - Projet routier d'aménagement du tronçon 1 – Av. Malley.

Cette dépense sera amortie en 40 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1<sup>er</sup> janvier 2024) sur la comptabilité des communes.

- **M. le Président**

Je mets les conclusions du rapport au vote :

**C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT  
ACCEPTÉES**

La parole n'étant plus demandée je remercie Mme Berseth et sa commission pour le travail effectué et passe au point 13 de l'ordre du jour.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

Je souhaite juste intervenir par rapport à la remarque de M. Delapierre, parce que j'étais présente lors de cette commission. Je voulais juste ajouter que M. Delapierre a très bien géré cette commission, je vous remercie et je voulais juste ajouter que Mme Maystre, ainsi que toute cette commission s'est passée de manière très agréable et très détendue, grâce à M. Delapierre qui a su mettre tout le monde très à l'aise et les explications de Mme Maystre étaient les bienvenues et, pour ma part, je n'ai absolument pas trouvé qu'il y a eu un temps de parole absolument excessif ou un non-suivi de M. Delapierre.

- **M. le Président**

Ce point est clos définitivement, nous passons au point 13, dépôt de préavis, discussion préalable.

### **13. Dépôt de préavis – discussion préalable**

- **Préavis intercommunal No 57-2024** – « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 14 « Ch. des Esserts/Bois »  
**Présidence : Les Vert.e.s – Mme Marie-Claude Kohler**  
**Commissaires :**  
Les Vert.e.s : Kocher Jonas  
PLR-PVL : Mme Martinelli Sandra, M. Constant Jean-François  
PSR : MM. Benoît Grégoire, Mulopo Robert  
UDC : M. Montefusco Dylan  
Fourmi rouge : MM. Korkmaz Mehmet, Hertig Philippe
- **Préavis No 58-2024** - Politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine artistique et réponse au postulat intitulé « Prendre soin du patrimoine culturel de Renens »  
**Présidence : UDC – M. Roland Delapierre**  
**Commissaires :**  
Les Vert.e.s : Mme Baquero Cristina, M. Chambaz Marc  
PLR-PVL : Mme Martinelli Sandra, M. Duperrex Gérard  
PSR : Mmes Storari Chiara, Rossel Muriel  
Fourmi rouge : Mme Berseth Verena, M. Hertig Philippe

- **Préavis No 59-2024** - Projet « Ouest Rénovent » - Demande de crédit de CHF 75'700.- TTC

**Présidence : PSR – M. Rachid Taaroufi**

**Commissaires :**

Les Vert.e.s : Mme Racloz Colette, M. Richard Sylvain

PLR-PVL : MM. Golay Pascal, Guedes Luis

PSR : M. Benoît Grégoire

UDC : M. Montefusco Dylan

Fourmi rouge : Mme Cunha Elisabete, M. Korkmaz Mehmet

- **M. le Président**

J'en profite pour rappeler que la date de remise pour les rapports est fixée au plus tard au lundi 4 mars à midi. J'ouvre la discussion :

La parole n'étant pas demandée, je clos ce point de l'ordre du jour, nous passons au point 14.

#### 14. Motions, postulats, interpellation

- **M. le Président**

J'invite Mme Maria Sisto à déposer son postulat, titre et conclusion.

##### **Dépôts de postulats :**

- **Mme Maria Sisto, Fourmi rouge**

**Titre :** Des soins dentaires accessibles pour les jeunes en formation.

**Conclusion :** Nous demandons que la Municipalité étudie l'extension des prestations de la clinique dentaire ainsi que de la subvention en fonction du revenu pour que tous les jeunes encore en formation domiciliés à Renens puissent en bénéficier jusqu'à 25 ans.

- **M. le Président**

J'invite M. Jonas Kocher à déposer son postulat, titre et conclusion

- **M. Jonas Kocher, Les Vert.e.s**

**Titre :** Pour la mise en place d'un plan de protection des oiseaux

Parce que les oiseaux jouent un rôle essentiel dans la biodiversité et contribuent de manière significative à l'équilibre des écosystèmes, que leur utilité est vaste et qu'ils sont en danger, Birdlife International a d'ailleurs annoncé qu'en 2024 1/8<sup>ème</sup>, soit environ 12% des espèces sont menacées de disparition, mais que la proportion est 3 fois plus importante à l'échelle suisse, raison pour laquelle je dépose ce soir ce postulat.

**Conclusion :** Ce postulat demande à la Municipalité de se munir d'un plan d'action de protection des oiseaux.

## Interpellations :

- **M. le Président**

J'invite Mme Joëlle Zahnd à déposer son interpellation.

- **Mme Joelle Zahnd, Fourmi rouge**

J'ai été ravie de lire l'engagement d'un coach à la sécurité piétonne en collaboration avec la POL. La police intervient donc déjà dans chaque classe, ce coach est donc un plus qui va contribuer à la sécurité de nos enfants. J'aimerais savoir s'il est aussi prévu un plus pour une autre sécurité de nos enfants qui est la sécurité relationnelle et sexuelle. Selon le PER, le Plan d'Etude Romand, l'association Profa intervient dans les écoles pour former et éduquer à une sexualité positive, Profa intervient cinq fois deux périodes, donc dix périodes en tout, sur onze ans de scolarité, c'est très très peu. Est-ce que pour cette sécurité, aussi, de nos enfants vous prévoyez de faire plus ?

- **Mme Nathalie Jaccard, Municipale**

Profa est un programme cantonal qui est dispensé par les écoles et dans la grille scolaire, c'est ce qu'il contient selon le Plan d'Etude Romand. Et vous savez qu'il est extrêmement difficile pour les Communes, que ce soit Renens ou n'importe laquelle, de rentrer dans la grille scolaire, c'est même voire impossible. Je vais toutefois encore me renseigner. D'après les renseignements que j'ai, ce n'est malheureusement pas possible, mais je vous promets de vous répondre plus longuement la prochaine fois.

- **M. le Président**

J'invite Mme Elisabete Cunha à déposer son interpellation

- **Mme Elisabete Cunha, Fourmi rouge**

Depuis 2018, la Municipalité a dévoilé au public le futur quartier du Centre-ville qui est l'îlot de la Savonnerie, joli projet, constitué par des logements communautaires et locaux associatifs. Une démarche participative a eu lieu la même année auprès des habitants avec quatre évènements. Nous sommes en 2024 et ne savons toujours pas quoi répondre aux habitants qui nous interpellent. La Fourmi rouge remercie la Municipalité pour ses réponses aux questions suivantes :

1. Où en êtes-vous sur ce projet ?
2. Est-ce que 5 ans plus tard le projet ne souffrira pas des modifications (Ex : par le plan climat de la Ville)
3. Si modifications et afin d'alimenter des réflexions, la Municipalité envisage à nouveau une démarche participative ? (Nous trouvons primordial dans un tel projet)

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est un projet majeur qui nous tient à cœur et qui a aussi pour mission, vous l'avez dit, de permettre aux associations d'avoir un lieu, je ne vais pas le nommer, pour se retrouver, pour disposer d'un espace. On avait fait la démarche participative, on a eu un peu de retard, on a du retard et on va ressortir ce dossier pour voir comment on arrive à l'initier. Il est actuellement remonté dans nos dossiers, puisqu'on va devoir prioriser tous les chantiers qu'on entend mettre en œuvre les prochaines semaines et mois. On vous répondra lors du prochain Conseil, après avoir débattu de ceci en Municipalité. Merci pour le rappel.

- **M. le Président**

J'invite M. Rachid Taaroufi à déposer son interpellation

- **M. Rachid Taaroufi, PSR**

Ces jours, j'ai été interpellé par une Renanaise qui a un enfant qui vient de commencer l'école. Elle a reçu dernièrement une évaluation de la santé des dents de son enfant via l'agenda scolaire. Il lui est communiqué que le résultat du dépistage bucco-dentaire de son enfant est « À soigner ». Il va sans dire que la personne en question a été plutôt surprise : non seulement son enfant ne se plaint pas de douleurs, mais en plus la notion de « à soigner » est très vague. Si dans le document en question il est noté que « Sous certaines conditions, les soins dentaires peuvent être subventionnés par la Commune de Renens », le doute quant aux soins impliqués et au type de soutien prévu portent la personne en question à se demander ce qu'il faut faire et combien cela va coûter... non sans une certaine préoccupation.

La page de la clinique dentaire ne précise pas le type de subventions dont il est question, ni la procédure pour y avoir accès. Une autre question, comme dans le cas présenté, concerne l'évaluation de ces frais : les parents reçoivent le résultat du dépistage, leur indiquant vaguement ce qu'il en a été le résultat et spécifiant que ce même dépistage ne remplace pas un contrôle dentaire complet. Or, si le résultat diffère du « En ordre », la question du coût de ce dernier se pose. De plus, comment savoir s'il est possible d'avoir des subventions pour celui-ci et les soins qui suivent ? Dès lors, quel est l'avantage de contacter la clinique dentaire scolaire par rapport aux cabinets privés, surtout si la personne ne pense pas qu'elle aurait droit à des subventions ? Une partie importante de la population suisse renonce actuellement aux soins dentaires puisque trop chers, comme le révèle un récent article de la RTS sur le sujet ([De plus en plus de personnes en Suisse renoncent aux soins dentaires - rts.ch - Suisse](https://www.rts.ch/suisse/de-plus-en-plus-de-personnes-en-suisse-renoncent-aux-soins-dentaires)) et ces soins ne sont pas inclus dans la LaMal. Ainsi, les institutions publiques ont mis en place plusieurs mesures et actions visant tant la prévention que les soins. C'est le cas de Renens, qui, avec la clinique dentaire, « (...) dispense des soins et traitements dentaires pour les **enfants en âge préscolaire et scolaire ainsi que pour les jeunes en formation jusqu'à 20 ans révolus** ». **En addition aux visites de dépistage, la clinique dentaire scolaire a pour mission de se rendre de manière régulière dans les écoles pour informer les enfants sur la meilleure manière de se brosser les dents.**

Les signataires de cette interpellation considèrent que le personnel de la clinique, représenté par un médecin-dentiste, une assistante en prophylaxie et des assistantes dentaires, proposent des prestations essentielles à la population renanaise qui est important de valoriser.

Ainsi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle information est fournie aux parents des enfants en âge préscolaire et scolaire, ainsi qu'aux jeunes en formation jusqu'à leurs 20 ans, concernant l'existence et les missions de la clinique, ses prestations, ses avantages par rapport aux cabinets privés (si pertinent) et la définition de leur participation aux coûts des soins prodigués ?
2. Est-ce qu'il est envisageable de donner des précisions sur la manière de définir les besoins en termes d'intervention en cas de résultats du dépistage « défavorable » ? Par exemple en proposant un contrôle approfondi à tous les enfants permettant, en cas de lésion, de proposer directement un devis approximatif aux parents concernés, sur la base duquel il serait possible d'entamer une discussion pour des éventuelles subventions (sur la base de ce qui se fait par exemple à Lausanne, mais sans demande d'inscription préalable de l'enfant : <https://www.lausanne.ch/prestations/sante-et-prevention/soins-dentaires.html>) ?
3. Est-ce qu'il existe un barème pour déterminer le droit aux subventions ? Si oui, de quand date la dernière version et est-ce qu'il est possible pour les familles des enfants en âges préscolaire et scolaire de l'obtenir ?
4. Quel est la proportion d'enfants suivis pour des contrôles dentaires complets et/ou des soins à la suite de dépistages organisés dans le cadre scolaire en 2019, 2020, 2021 et 2022 ?
5. Quel a été le profil socio-économique des usagères et usagers des services de la clinique en ces mêmes années (notamment subventionnés vs subventionnés) ?
6. Est-ce que la période COVID (2020) a eu un impact sur les dépistages à l'école ? Si oui, lequel et comment est-ce que celui-ci a été géré ?

7. Pour quelles raisons les jeunes en formation ne bénéficient pas d'une subvention que jusqu'à leurs 16 ans et non pas jusqu'à 20 ans, sachant que ces jeunes sont souvent encore en formation ?
8. Parmi le personnel de la clinique il ne résulte pas un.e hygiéniste dentaire : sachant l'importance que relèvent des soins d'hygiène comme un nettoyage professionnel et le détartrage, est-ce que ces soins peuvent être prodigués par d'autres membres de l'équipe (à l'exclusion du médecin-dentiste) ou doivent être prodigués par d'autres cabinets privés ?
9. Quelle est la différence entre un.e hygiéniste dentaire et le personnel travaillant à la clinique (assistante en prophylaxie et assistantes dentaires) au niveau des traitements et soins qu'il leur est possible de proposer et pour quelle raison la clinique ne dispose pas d'un.e hygiéniste dentaire ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour votre intérêt pour la Clinique dentaire, on y tient beaucoup. Effectivement, vous posez des questions pertinentes. Je vais peut-être pouvoir répondre à une petite partie des ces questions et je reviendrai par la suite. Mais peut-être juste un petit historique : en 2018, la population du Canton de Vaud a rejeté une initiative pour des soins dentaires gratuits qui visait à introduire dans la Lamal la prise en charge des soins dentaires, ce qui aurait évité toutes ces questions et, malheureusement, le peuple a rejeté cette initiative. Soigner ses dents revient à quelque chose que l'on paie soi-même si on en a les moyens, il y a une très grande inégalité. La prévention et la prophylaxie auprès des enfants est extrêmement importante, parce que si on n'a pas bien soigné ses dents de lait quand elles étaient cariées, cela aura des répercussions sur la santé des dents et sur la santé tout court tout au long de l'existence. D'où l'importance de faire ce qui est, d'ailleurs obligatoire pour les Communes, de la prophylaxie dans les écoles. Depuis le rejet de cette initiative en 2018, le Canton s'est toutefois penché sur la question des soins dentaires et, notamment, a décidé d'introduire, en remplacement de cette prophylaxie dans les classes, des contrôles complets à trois reprises dans la scolarité des enfants. Ces contrôles ont déjà démarré, mais le dispositif n'est pas complètement en place et le sera à partir de 2024. L'idée étant, si je me mets à la place de la personne dont vous relayez tout à fait opportunément les questions, les parents qui reçoivent cette petite feuille verte sur laquelle est écrit que les dents ne sont pas complètement saines et qu'il faut les soigner. Une année sur deux ou une année sur trois, les enfants pourront bénéficier d'un contrôle complet à la Clinique dentaire, financé par le Canton. Il y a un dispositif qui s'est amélioré, avant ce n'était que la prophylaxie, maintenant, ce sont aussi des contrôles dentaires ; l'idée étant que l'on puisse améliorer la santé des dents des enfants, sachant que quand les parents reçoivent l'information après la visite du dentiste pour la prophylaxie, quand les parents reçoivent cette feuille verte, il leur appartient, à eux, d'en faire quelque chose, c'est-à-dire de prendre rendez-vous chez le dentiste quand c'est nécessaire. Un certain nombre de parents le font, mais environ 2,5% des parents concernés ne le font pas. Et malheureusement, on ne peut pas faire grand-chose d'autre que les rappeler, constater l'année suivante qu'ils ne l'ont pas fait et à un moment donné, quand on constate trois fois que cela n'a pas été fait, la situation est transmise au médecin cantonal. On ne peut pas obliger des parents à faire le nécessaire et, malheureusement, un certain nombre de parents pensent que ce n'est pas très grave, puisque les dents vont tomber et seront remplacées, ce qui est un peu problématique. Pour donner quelques informations par rapport à la subvention : effectivement, il y a une subvention pour les soins dentaires dans la Clinique dentaire jusqu'à l'âge de 16 ans. Pourquoi est ce que cela ne va pas jusqu'à la fin de la formation ? parce que cela a été décidé comme ça à un moment donné ; tout peut bouger, d'ailleurs j'ai cru comprendre qu'un postulat dans ce sens allait être déposé la prochaine fois. Il y a une rencontre entre votre interpellation et le postulat qui sera déposé. La question se pose tout à fait, parce que lorsqu'on a des jeunes en formation à charge en tant que parents, c'est un coût certain et les soins dentaires peuvent être une charge importante. Les subventions sont sous conditions de ressources, ce qui signifie que c'est en fonction du revenu des parents qu'une subvention de la Commune est octroyée. Donc, il n'est pas possible de faire autrement que de demander aux parents de s'adresser à la Clinique dentaire,

de fournir les documents nécessaires à calculer la subvention. On ne peut pas fournir des barèmes parce que les gens pourraient se tromper ou imaginer qu'ils ont droit à quelque chose, comme je l'ai dit tout à l'heure à propos du RDU, chaque situation est singulière et il faut faire des calculs. Ces subventions sont octroyées après que les parents se soient adressés à la Clinique dentaire pour donner les informations nécessaires qui permettent de faire ces calculs. Par contre, il est important que tout le monde sache que la Clinique dentaire de Renens finance une partie des soins en fonction du revenu. Je ne me souviens pas de toutes vos questions.... Pourquoi plutôt la Clinique dentaire qu'un dentiste privé ? D'une part parce qu'il y a ce soutien financier, d'autre part parce que le dentiste et les assistantes dentaires sont spécialisés dans le soin dentaire aux enfants et ce n'est pas forcément évident de donner des soins dentaires à des enfants qui ont peut-être peur ou qui n'ont pas envie d'ouvrir la bouche et se faire soigner les dents ce qui n'est jamais anodin, et c'est important que ce soit fait par des personnes qui savent s'y prendre avec des enfants. L'autre raison, c'est qu'il n'y a aucun intérêt pour la Clinique dentaire de faire un bénéfice quelconque en faisant des soins inutiles, ce qu'un certain nombre de dentistes privés font. C'est-à-dire que cela reste un commerce, que c'est aussi intéressant de proposer toutes sortes de soins qui sont plus ou moins utiles et, malheureusement, beaucoup de parents sont victimes de ce type de choses, c'est-à-dire que les soins dentaires sont très chers et en plus il y a des soins supplémentaires pas absolument nécessaires qui sont présentés comme l'étant. Ce qui met les parents dans des situations difficiles. Dernière question et je pense que je n'aurai pas répondu à tout, au moins je donne un certain nombre d'informations. Pourquoi une hygiéniste dentaire ou pourquoi pas une hygiéniste dentaire ? nous nous sommes réellement posé la question, nous avons d'ailleurs parlé de ça avec la dentiste cantonale qui nous avait suggéré d'avoir recours à un hygiéniste dentaire qui peut, elle-même, faire les détartrages en l'absence du dentiste. Pour l'instant c'est le dentiste qui fait le détartrage avec les assistantes dentaires et c'est une question qui se pose. Nous n'avons pas d'hygiéniste dentaire qui peut travailler toute seule, sans la présence du dentiste pour faire ces soins-là et c'est une vraie question. Pour l'instant, nous n'avons pas ce poste là dans notre équipe, mais nous pouvons nous poser la question. Je pense que le reste de vos questions j'y répondrai la prochaine fois.

- **M. le Président**

J'invite M. Silvio Torriani à déposer son interpellation

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Au nom de la Fourmi rouge, je souhaite aborder quelques questions relatives à la mobilité et aux transports publics dans notre Commune, voire dans notre région. Nous saluons l'engagement financier de notre commune dans le réseau lausannois qui témoigne de notre volonté commune de faciliter la mobilité urbaine.

Cependant, nous sommes curieux de comprendre les raisons pour lesquelles une ligne directe entre Renens et Saint-François n'est pas encore en place. Actuellement, la ligne 7 s'arrête à la patinoire de Malley, nous nous interrogeons sur la possibilité et la faisabilité de la prolonger jusqu'à l'arrêt du 14 Avril, donc de rétablir le trajet historique. Cela pourrait s'accompagner de la suppression de la ligne 19. Merci de nous informer sur les coûts de cette éventuelle prolongation et sur combien on épargnerait en supprimant la ligne 19. Merci de vos réponses à ce sujet si important pour améliorer le transport public au bénéfice des citoyens de notre région.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Vous l'avez vu on fait beaucoup de choses : on a des lignes CFF sur Lausanne qui sont aux 10-15 minutes, on a un tram qui va remplacer une partie de cette ligne 7, c'est parce que cette ligne 7 était très pleine que l'on a pu obtenir les financements du tram. On a la 18, qui est une ligne qui dessert plutôt le haut et qui rejoint Bel-Air et qui, ensuite, s'en va à la Clochette, celle-ci va rester. On a le BHNS qui va aussi faire, demain, Crissier-Lutry. Donc, on a tout ça et il est vrai qu'au Conseil d'administration des TL on a évoqué aussi le fait que cette ligne qui reliait le centre de Renens au centre de Lausanne n'est plus là et cela a été l'objet d'un vaste débat à l'interne,

puisqu'au sein des TL, la volonté est de ne pas prêter ou de ne pas avantager par trop une commune au détriment des autres. Dans le modèle actuel, cette ligne qui reliait le centre de Renens au centre de Saint-François n'est plus à l'ordre du jour. Je l'ai moi-même défendue dans un quorum où il y avait d'autres représentants de Pully, Le Mont etc... et on trouvait que ce n'était pas possible de la rétablir aujourd'hui. Ce n'est donc pas dans le calendrier qui est le nôtre. Voilà pour la réponse, ce n'est pas que cela n'a pas été étudié, c'est que cela n'était plus possible de le faire actuellement. C'est la première réponse. L'autre élément aussi, c'est difficile de vous dire ce que coûterait l'absence d'une ligne, je ne sais pas si c'est possible mathématiquement de le faire aussi facilement que ça, mais on peut poser la question à l'équipe des TL qui est à la planification des trajets. Si ce sujet vous intéresse plus que cela, on peut demander aux TL de nous apporter une réponse. Mais aujourd'hui, je crois que, assez objectivement, imaginer que l'on puisse, demain, rétablir une ligne Renens centre-Lausanne centre, le centre historique, parce que le centre de Lausanne s'est un peu déplacé au Flon où vous avez une interface avec le LEB, une interface avec le Grand-Pont avec un ascenseur. Cela paraît difficile d'obtenir plus que ça, voire même impossible, en tous cas dans les prochaines années.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Ça m'intéresse beaucoup. Et est-ce que ces décisions de supprimer, de raccourcir, d'allonger une ligne, ce ne sont pas la Direction ou les instances des TL qui les prennent ? C'est les pouvoirs politiques qui décident. Est-ce que vous pouvez m'éclaircir et éclaircir l'Assemblée : qui c'est qui décide d'allonger, de raccourcir une ligne ? C'est important de le savoir, car on dit c'est les TL qui ont décidé, non, non, ce ne sont pas les TL qui ont décidé.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

C'est nous, les politiques qui décidons ceci. Mais dans le Conseil d'administration Lausanne est très présent, puisque c'est eux qui portent des grandes charges du financement des TL. Nous avons la Ville de Pully, nous avons Renens, Ecublens et ce sont des arbitrages entre toutes ces Communes, qui requièrent toutes de développer la fréquence, la qualité des véhicules. Et, à l'issue de ceci, c'est un arbitrage aussi avec des ressources financières, avec la capacité ou non de recruter des chauffeurs pour les bus, pour les trams et tout ceci se fait de manière concertée. Mais c'est le politique qui décide sur la base de rapports apportés clairement par des gens qui sont des experts des TL.

- **M. le Président**

J'invite M. Mehmet Korkmaz à déposer son interpellation

- **M. Mehmet Korkmaz, Fourmi rouge**

### **Une desserte TL passant par les Baumettes ?**

Ces derniers temps, j'ai pu discuter à plusieurs reprises avec des personnes âgées se plaignant de ne pas avoir de ligne de bus pour desservir l'EMS des Baumettes. L'arrêt se trouve sur la route principale (route de Cossonay), et il n'y a aucun accès en transports publics sur l'avenue des Baumettes, le long de laquelle il y a, outre l'EMS et ses visiteurs, mais aussi des quartiers d'habitations, dont les Biondes et bien sûr le CACIB et ses entreprises.

L'accès pour l'avenue des Baumettes depuis la route de Cossonay n'est pas aisé pour les personnes à mobilité réduite, et les travaux en cours pour les BHNS rendent cet accès encore plus compliqué que d'habitude.

Les personnes avec qui j'ai pu discuter se sont plaintes que le quartier est mal desservi par les transports publics, et la plupart de ces personnes sont soit sans voiture, soit se déplacent difficilement à pied. La ligne 38 au Bugnon ne résout pas cette situation.

Je crois savoir que la question d'une desserte TL de la ligne 18 le long de l'avenue des Baumettes plutôt que le long de la route de Cossonay a déjà été évoquée, lors de la création de cette ligne, comme plus tard dans notre Conseil. Je sais aussi les arguments pour passer par la route de

Cossonay, desservant la partie Nord-Ouest de Prilly, tout le quartier Sur la Croix et Jouxkens, puis les nouveaux quartiers de Crissier l'ont emporté.

A mon avis, la venue des BHNS change la donne et nous permet de nous reposer cette question : En effet, les Bus à Hauts Niveaux de Service (BHNS) vont circuler eux très clairement sur la route de Cossonay, reliant Bussigny- Crissier — Renens- Prilly et Lausanne. La ligne 18 serait donc un doublon des BHNS sur tout une partie de ce trajet, depuis le carrefour du Garage de l'Etoile, jusqu'à la rentrée dans le village de Crissier.

Une fois les BHNS en service, l'occasion nous semble enfin venue pour faire passer cette ligne 18 par l'avenue des Baumettes.

J'aimerais donc demander à la Municipalité si elle a envisagé cette possibilité et si elle est prête à engager la discussion avec les TL dans ce sens ? Ou si non, quels sont les arguments des TL pour ne pas entrer en matière ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Il ne faut pas comparer l'accès de l'EMS des Baumettes à la Route de Cossonay aujourd'hui parce que, vous l'avez vu, c'est un énorme chantier qui s'accélère et pour lequel on travaille beaucoup. Mais sur les hauts, pour les gens qui habitent les Biondes et les Baumettes, vont passer deux structures absolument extraordinaires : la 18 qui se continue, qui fait actuellement Crissier, elle arrive vers Tesa et descend à Malley, pour ceux qui vont voir des matchs et elle continue à Chaudron et monte à Clochatte ; elle ne va pas jusqu'à Saint-François, mais on est relativement près de Saint-François tout de même. Cette ligne va rester, elle est déjà dans sa configuration future en fait, elle a déjà pris ce qui restera lorsque le BHNS sera là. Le BHNS, ensuite sera ce magnifique véhicule qui va partir de Crissier jusqu'à Lutry avec des vitesses plus rapides, puisqu'il passera les giratoires en site-propre. Et si vous passez maintenant soit à Bellevue, soit aux Baumettes vous pouvez voir qu'on fait des murs de soutènement, on fait des rampes d'accès qui ont des valeurs qui sont respectueuses des personnes en fauteuil roulant. On améliore la relation des Baumettes aux TL, sans forcément pouvoir, c'est quasi impossible, mettre un bus qui traverse les Baumettes. Les collaborateurs du Cacib sont appelés à prendre le 18 majoritairement ou le BHNS et ils auront un arrêt du côté de l'entreprise au nord et non pas au sud. Cela paraît difficile aujourd'hui, avec les charges que nous avons de développement en termes de mobilité, les fréquences de faire une ligne qui passe vraiment devant la porte de l'EMS des Baumettes. Il existe des solutions alternatives, notamment les personnes en situation de handicap peuvent avoir des soutiens pour se déplacer. On est aussi en train de réimaginer, réinitier le Flexibus qui avait été testé sur ce territoire et qui, lui, pourrait permettre un accès simplifié sur le site des Baumettes. Mais il est vrai aussi, pour qu'une ligne vive, il lui faut un public, il faut vraiment des gens qui l'utilisent. Voici ma réponse à ce stade.

- **M. le Président**

J'invite M. Michele Scala à déposer son interpellation.

- **M. Michele Scala, PSR**

**Pose d'une plaquette sur le bâtiment ou à l'endroit où a été créée la première « classe spéciale » suisse pour enfants du placard, cachés ou clandestins.**

Lors de l'exposition des « Enfants du placard, à l'école de la clandestinité » du 12 janvier au 4 février 2024 qui se tient actuellement à la Galerie du Pressoir, organisée par la ville d'Ecublens, les visiteurs découvrent avec surprise que la première « classe spéciale » suisse pour enfants du placard, cachés ou clandestins est ouverte en 1971 à Renens par des associations de migrants. La 2<sup>e</sup> école clandestine est ouverte à Neuchâtel en 1972, puis à la Chaux-de-Fond et quelques années plus tard à Genève. Ensuite, à partir de 1990, les enfants « du placard » des saisonniers ont été admis dans les écoles publiques et officiellement partout après la ratification par la Suisse de la Convention des droits de l'enfant en 1997. « Dans les armoires des saisonniers, il y a plus d'enfants que de chemises » disaient les saisonniers des années 50 – 90 avec une ironie amère per décrire la situation vécue par des milliers d'enfants du placard en Suisse, victime de

l'interdiction du regroupement familial (permis A et parfois permis B). En effet, durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, des milliers d'enfants de travailleuses et de travailleurs saisonniers, pour lesquels le regroupement familial n'était pas autorisé, ont vécu clandestinement en Suisse. Les statistiques font état de 15'000 enfants « déclarés » cachés mais de nouvelles recherches vont jusqu'à un demi-million d'enfants, privés d'une scolarisation normale ou correcte en Suisse. Les « Enfants du placard » est une expression qui marque l'histoire suisse comme le revers de la médaille la période de forte croissance économique appelée des « Trente Glorieuses ». C'est un passé proche et difficile, qui ressurgit à travers les demandes de reconnaissance de ces enfants aujourd'hui devenus adultes et qui osent en parler. Jusqu'en 1997 ils risquaient l'expulsion immédiate.

Pour conclure mon interpellation, je demande à la Municipalité :

- Une étude approfondie par l'archiviste communal sur la localisation de l'école,
- La pose d'une plaquette sur le bâtiment ou à l'endroit où a été créée la première « classe spéciale » suisse pour enfants du placard.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Vous parlez d'un aspect important de l'histoire de notre Commune. J'étais à l'expo d'Ecublens pour cette problématique. Pour information, je vous rappelle que, en 2016, la CISE avait organisé une exposition à la Place du Marché en collaboration avec UNIA, exposition qui s'appelait : « baraques, xénophobie et enfants du placard » c'est une problématique qui a toujours intéressé la Commune de Renens. Avec des témoignages de personnes qui ont été au placard et qui ont expliqué qu'en tant qu'enfant, une part de leur vie a été escomptée par des décisions politiques. Je prends bonne note... on ne sait pas où est ce lieu, on en a discuté, mais on verra avec l'archiviste si on trouve quelque chose.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

En complément de ce que dit mon collègue, je viens de recevoir un message de M. Schülé, notre archiviste et c'est assez intéressant parce que cela nous replonge dans nos archives. Le commissaire de police était M. Chesaux, le pasteur était M. Laurent Bosshard et le Syndic était M. Georges Aegerter à l'époque, et M. Jean-Philippe Gloor était municipal. On retrouve tous les éléments. C'est assez incroyable, M. Schülé nous dit que même, semble-t-il, le lieu où les enfants avaient été scolarité était inconnu, on ne sait pas, les archives ne disent pas où était ce lieu, c'est aussi un lieu qui était caché. Mettre la plaque sur le bâtiment va être compliqué, mais pour répondre à votre demande, notre archiviste a à cœur d'aller vous ressortir les documents. Il m'a envoyé une série de documents que je vous transmettrai aussi, M. Scala. Il y a une recherche, notamment d'un M. Xavier Baume qui travaille sur ce thème-là et qui évoque Renens, et c'est à partir de là que notre archiviste a fait des recherches. C'est avec plaisir que nous allons mettre ça en avant, pour démontrer que Renens, déjà, était créatif, avait de l'imagination et était capable de répondre de manière intelligente et humaine aux préoccupations des gens.

- **M. Michele Scala, PSR**

Merci, d'ailleurs j'en profite pour remercier également la Municipalité de l'époque également la police qui a toléré, parce qu'ils savaient, mais ils toléraient. Merci.

- **M. le Président**

Est-ce quelqu'un souhaite encore intervenir ? La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

## 15. Question, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite Mme Andreia Tiambo à poser sa question

- **Mme Andreia Tiambo, PSR**

Il y a une photo qui accompagne ma question :



Nous sommes devant la piscine de Renens. Je passe là-devant quasiment tous les jours et je me suis arrêtée une fois en me disant : pourquoi y a-t-il un panneau qui diffuse le message suivant : « la piscine est fermée pour la saison 2023, nous nous réjouissons de vous accueillir la prochaine saison ». Et je me suis dit que depuis mi-septembre, jusqu'à mi-mai, cela fait donc 8 mois où le panneau diffusera 24h/24, 7 jours sur 7 ce même message. Alors je me suis dit que j'allais demander à la Municipalité, étant donné qu'il y a une magnifique affiche à côté, est-ce qu'on ne pourrait pas ajouter ce message sur l'affiche, juste dire que c'est fermé et qu'on informera de la réouverture, je pense que les gens voient que c'est fermé. Ceci par rapport à l'économie d'électricité que nous pourrions faire.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je n'avais pas vu ce message. Vous avez 400 fois raison, on a tort de faire cela, on va le corriger rapidement, merci de nous signaler des éléments perfectibles.

- **M. Philippe Hertig, Fourmi rouge**

Le Silo du Lac, cela vous dit quelque chose sans doute. Nous avons aidé ce petit théâtre à déménager il y a de cela deux ans à peu près par le biais d'un préavis et nous lui allouons, chaque année, une subvention. Nous y sommes invités le 19 février, si je ne me trompe pas, pour un apéritif culturel. Actuellement, au Silo du Lac, se donne une pièce de théâtre écrite par l'une des protagonistes du théâtre, Lisa Torriente. Cette pièce s'appelle « Emigrantes » et est tout à fait intéressante. Je vous invite à aller la voir, parce que j'aimerais que l'on prolonge en quelque sorte notre appui financier par un appui en présences lors des représentations. J'y vais assez souvent et je dois dire que je ne vous y rencontre pas beaucoup, c'est dommage ! C'est dommage pour vous et c'est dommage pour le théâtre qui, s'il avait des recettes meilleures, devrait moins recourir à nos subventions. Donc je vous invite à aller jusqu'au 11 février, voir la pièce qui s'appelle « Emigrantes » de Lisa Torriente.

- **M. Maythm Ghazi, Les Vert.e.s**

Me promenant relativement souvent sur Renens, j'ai fait la rencontre, il y a de ça 5 ans, d'une famille qui tient une épicerie à la Rue du Temple, situé en face de l'Ecal. Je m'y rends assez régulièrement parce qu'il y fait bon vivre et que j'ai des amis qui sont actuellement professeurs à l'Ecal. On a abordé un sujet qui est assez pondérant et je viens vous en parler, parce qu'en tant que Municipaux et habitants de Renens, je pense qu'on a tous cette proximité avec l'autre, en fait. J'ai l'honneur de poser la question à la Municipalité : est-elle au courant que le kiosque, le marché de la Rue du Temple, va être congédié par le propriétaire au profit d'un géant du café américain ? Je ne sais pas si vous êtes déjà au courant de ce qui se passe. Les propriétaires ont mis une pétition en place, ont engagé un avocat pour défendre leurs droits, tout simplement. A ce sujet est-ce que vous avez pris contact avec les propriétaires ? Avez-vous conscience que ce commerce est un élément important de ce quartier et pour la vie locale et est-ce que ce changement pour un géant américain ne va pas péjorer plutôt la vie du quartier qui doit rester un lieu de vie, où on se sent bien. Je vous invite tous à y boire le café c'est 1 franc 80, il n'y pas de quoi mourir, vous avez des croissants, des pains au chocolat. C'est M. Idirim et sa famille qui le dirigent. Si vous pouvez aller les voir, les rencontrer pour sentir la sensation, ce serait sympa, n'hésitez pas à aller les voir, ils sont sympas aussi, comme vous.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

La promotion économique et les relations avec les commerces, c'est M. Niang et moi qui y travaillons. J'ignorais que ce couple, cette famille qui occupe cet espace pourrait avoir un bail que ne se renouvelle pas en faveur d'un Starbucks, vous avez dit. Il est vrai qu'à Renens on a la chance d'avoir des commerces un peu du monde entier ; il faut qu'on continue à les faire connaître et l'autre élément, c'est que, malheureusement, la capacité d'action d'une Municipalité sur un commerce, c'est un contrat entre privés, on ne peut pas intervenir. On va intervenir pour savoir si la cuisine respecte les normes, s'ils éliminent les produits correctement. Mais quant au reste, on a très peu de capacités. On avait voulu travailler la Place du Marché avec vous, on avait eu un Café du Marché où la Ville avait quelques relations avec les premiers propriétaires, lorsqu'ils ont souhaité remettre, ils n'ont pas eu besoin d'un préavis ou d'un accord de la Ville. Ça part entre deux personnes qui gèrent leurs affaires et, malheureusement, certains diront heureusement, la Ville ne peut pas interférer sur ce type de transaction. Par contre on essaie toujours dans les nouveaux quartiers de permettre à des restaurants, des petites échoppes d'y rester, c'est le seul travail que l'on peut faire. Ensuite si c'est vendu, racheté ça nous échappe. Mais j'irai voir ce couple, je passerai une fois chez eux, j'y suis allé quelques fois déjà quand je vais à l'Ecal, notamment.

- **M. Maythm Ghazi, Les Verts.e.s**

J'entends très bien votre position par rapport au privé, professionnel, ça je le conçois tout à fait. Après, en tant qu'acteur de la Ville de Renens, je pense qu'aller soutenir ces commerçants, rien qu'en signant la pétition, simplement. Si vous signez une pétition c'est pour eux, ils sont soutenus, ils sont entendus, ils ne sont pas tout seuls dans leur combat.

- **M. le Président**

J'invite Mme Stéphanie Negri Capt à poser ses questions

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Suite à la réponse que la Municipalité m'a communiquée à propos de ma question, je reviens sur les statistiques qui émanent de la 1020Run. Comme tout un chacun, je pense qu'on est très satisfaits du trophée des écoles et du fait d'avoir énormément d'écoliers qui ont participé. Je pense que cela favorise non seulement l'activité physique, la promotion de la santé, mais également la cohésion sociale. Par contre j'ai été étonnée de constater dans la population des 13 à 17 ans, il n'y a que 70 participants qui sont inclus. Une partie d'entre eux, quasiment la moitié, ne sont pas des Renanais. Finalement, en regardant les statistiques de fréquentation des écoles

en ce qui concerne le secondaire, on a à peu près 700 élèves à Renens, et ça, jusqu'à 15 ans, on n'a pas comptabilisé les gens qui ont de 15 à 17 ans qui seraient déjà au gymnase ou en apprentissage. Et finalement, un peu plus de 35 à 40 personnes de cette tranche d'âge-là qui participe à un événement qui est mis en avant sur toutes les qualités citées avant. La question que j'avais est comment inciter cette population-là qui, à mon avis, est plus fragile parce que peut-être moins accompagnée, entre autres, par les parents ou par la collectivité à participer à des activités sportives. Je n'ai pas besoin de la réponse maintenant, mais je me disais que, typiquement, dans la 1020Run on a plusieurs catégories de courses, pas forcément une catégorie de walking, qui serait peut-être plus incitative à se remettre à faire du sport plutôt que de tout de suite viser des performances. Par contre il y a la possibilité de faire une course en relais, ce qui je pense est assez ludique pour cette catégorie d'âge-là. C'est vrai quand les enfants sont petits... je m'excuse M. Keller, vous vouliez ajouter quelque chose ? je pense qu'on a encore le temps...

- **M. le Président**

S'il vous plaît, laissez-la finir

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Merci, voilà, c'était pour sensibiliser cette population-là, on a vu qu'on avait le projet Spark qui avait bien aidé à mettre en avant. Mais voilà, c'est une population où les parents les accompagnent moins, ils commencent à être adolescents et je pense que c'est un public cible qui serait assez intéressant, donc j'aimerais bien qu'on puisse utiliser les statistiques pour qu'on puisse travailler notamment avec le postulat des sports de savoir comment on pourrait envisager de favoriser l'activité physique pour cette population-là. Ça c'est ma première question. Pour la deuxième, j'aimerais bien avoir une prise de position de la part de la Municipalité quant à l'échange de données entre nous, que ce soit entre Municipaux et également entre Conseillers communaux. Je me suis aperçue qu'un certain nombre d'entre nous utilisaient leur adresse mail privée pour échanger des documents, notamment des documents en lien avec des commissions, avec des rapports, etc... On a beaucoup parlé l'année dernière de protection des données, de données sensibles que notre service informatique essaie de cibler bien précisément, en tous cas d'avoir une adresse en tant que Conseillers communaux sur renens.ch, de nous inviter régulièrement à changer les mots de passe et j'étais un peu surprise de la pratique de ne pas uniformiser cette adresse mail et je voulais avoir votre avis à ce propos.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Merci Mme Negri Capt. On a entendu vos propos, on vous a expliqué que nous sommes en train de réfléchir sur la forme que doit prendre cette activité, on pense la changer, on va changer les courses. On prend bonne note et on sait que c'est une classe d'âge qui est problématique par rapport à la sédentarité, pour avoir une activité physique ensemble avec leurs classes ou leur école. On essaie de voir avec les clubs, c'est la période où les clubs recommencent leurs activités, on va voir comment on peut s'organiser avec les clubs, les écoles pour cibler cette tranche d'âge comme on le fait avec la petite enfance.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Par rapport à la communication, aux boîtes mail que vous utilisez. Je suis plutôt quelqu'un qui suis pour le fait de transmettre des données, de s'informer, de pouvoir être au courant des choses. Ce serait plutôt avec une vision un peu large et ouverte de ces communications, dès lors qu'on travaille sur des intentions, des volontés, on ne cite pas le nom d'une personne, on a rarement à dire telle personne, les rares fois où cela se fait, on dit stop, on ne nomme pas la personne, on parle d'un processus, d'une équipe, de la Ville de Renens, du Conseil communal. Ce n'est pas adressé spécifiquement à une personne et j'ai peur que maintenant si on met des filtres encore plus importants dans la communication, on entrave le vrai débat démocratique dont on a tellement besoin. Mais je ne suis sans doute pas juste et je vais le vérifier avec nos équipes et le service informatique qui est extrêmement attaché à ce type de protections. Mais je pense que pour débat

il y ait, on doit pouvoir quelques fois parler en termes de « je », parler respectueusement. Mais j'ai l'impression qu'ici on devrait être capables d'aborder un grand nombre de thèmes dans le respect des uns et des autres sans nommer des personnes, mais sur des enjeux. Je reviens vers vous avec une vérification, tant auprès du Greffe que de l'informatique, si cela vous convient.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vais me permettre de clarifier, parce que je ne suis pas sûre de m'être fait bien comprendre. L'idée était de savoir, notamment lors des échanges qui ont trait à des commissions, quand on se transmet des rapports entre commissaires ou des pièces annexes, à quel point on peut envoyer ce type de documents sur des adresses mail privées. Si on envoie à un commissaire sur son adresse mail et qu'on n'a pas la maîtrise de la gestion du fait qu'il se fasse hacker son adresse privée et que ce sont des données « sensibles » parce que non encore présentées au Conseil. A quel point est-ce que c'est autorisé d'utiliser l'adresse mail privée, alors que tout un chacun on a à disposition, pour autant qu'on utilise la boîte mail, une adresse qui est liée à renens.ch. L'idée est de savoir, d'avoir une intention de comment on peut communiquer entre nous et si quelqu'un a des documents sensibles sur une boîte qui se fait hacker, quelle est la prise de position de votre part ?

- **Mme Liridona Smakiqi, PSR**

A l'occasion de récentes votations nationales, j'ai été désignée par mon groupe politique pour participer au dépouillement des élections au Conseil national. Cependant, le Bureau du Conseil communal, dans un courrier daté du 12 octobre 2023, n'a pas validé cette proposition en raison de la candidature de mon époux au Conseil national. Il est à noter que notre Commune compte plusieurs personnes actives au Conseil communal ayant des liens familiaux, tant en reconnaissant l'engagement louable de ces individus envers leur Commune. Le refus du Bureau a suscité des interrogations. Je souhaite poser deux questions : Est-ce la première fois que le Bureau de notre Commune est confronté à une telle situation ? et quelles sont les bases légales qui encadrent cette problématique ?

- **M. le Président**

Merci Mme Smakiqi, je peux vous apporter ces précisions au nom du Bureau : le bureau électoral communal prend ses décisions en toute indépendance, conformément aux articles 13.3 et 14.1 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques). Le Bureau électoral de la Ville de Renens agit dans le cadre légal qui régit ses compétences. À cet égard, il a pris la décision de vous convoquer pour le dépouillement du Conseil des États. Dans un courriel daté du 18 octobre 2023 à 12h30, vous avez sollicité une exemption de votre devoir de citoyenne, en invoquant des raisons liées à la garde de vos enfants, compte tenu de l'engagement de votre conjoint en tant que candidat au Conseil national et de son emploi du temps chargé pour cette journée. Après avoir examiné les motifs que vous avez avancés, le Bureau électoral a décidé d'accéder à votre demande et de vous libérer de cette obligation.

S'agissant de savoir ce qui a été fait par le passé dans les bureaux précédents, il n'appartient pas au bureau actuel de prendre position, ni de se prononcer sur ce qu'ils ont fait.

Étant donné que nous avons déjà répondu à votre question à ce sujet à plusieurs reprises, nous considérons que votre demande a été traitée et est protocolée dans le procès-verbal de la séance de ce soir.

La discussion est toujours ouverte,

- **M. Richard Neal, PSR**

On a pu voir ces derniers jours dans les journaux toute une série d'articles sur la demande, je crois, qui émane de la Confédération ou du Canton concernant l'éclairage des terrains de sport et le remplacement des lampes à mercure par du LED. Avec la rénovation des terrains du Censuy qui arrive, est-ce que cela a été prévu que ces LED soient mises à la place des lampes à vapeur de mercure ? Et est-ce que cela a aussi été prévu sur le terrain de Verdeaux ? Et par rapport aux

mêmes lampes qui se situent sur le terrain extérieur du tennis, on ne peut rien faire étant donné que, je crois, le tennis est une entité privée ? Est-ce qu'il y a une possibilité d'intervenir là aussi par un remplacement de lampes ? Et, dernièrement, est-ce que les nouvelles salles de gym, par exemple, Verdeaux-Pépinnières-Saugiaz vont aussi pouvoir être équipées avec ce type de lumières étant donné que dans les anciennes salles de gym, style au 24 Janvier, ce sont toujours des lampes à mercure.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Je vais répondre à une partie de la question qui me concerne. Effectivement, dans le cadre de la rénovation des terrains au Censuy, nous avons déjà prévu du 100% LED, donc là, on sera tout bien. Pour le terrain de Verdeaux, on n'est pas du tout en train de travailler là-dessus, mais il est vrai qu'actuellement il est très peu, très rarement, éclairé de nuit voire pas, donc il n'y a pas d'urgence de ce côté-là. Mais il est sûr que dans le cadre de ce que l'on a prévu de faire pour le cordon Verdeaux-Village, on arrivera à l'étape terrains de Verdeaux et c'est sûr qu'on s'occupera aussi de l'éclairage. Mais pour l'instant, comme on ne l'allume pas le soir, il peut attendre encore un petit peu. En tous cas pour le Censuy, vous êtes rassuré et je passe le micro à M. le Syndic pour le tennis.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, le tennis c'est effectivement une société qui gère son espace, qui gère l'entier de l'entretien de la salle et des lampadaires. Mais là aussi, c'est la double conjonction de volonté écologique et économique, avec des éclairages qui consomment moins. Je suis absolument certain que nous avons des lampes qui sont modernes et qui ne sont pas au mercure. Cela, je vous le confirmerai lors du prochain Conseil communal.

- **M. Richard Neal, PSR**

Et j'attends une réponse pour les salles de gym, mais je pense que c'est M. Divorne...

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Clairement, c'est une préoccupation dans tout programme, M. Divorne n'est pas là, mais tout le programme de développement de nos bâtiments scolaires est de faire attention à ça. Cela passera par le biais du préavis de rénovation du Collège, la réponse sera dedans.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

On va se repositionner en mode septembre 21 : un préavis pour faire une Fête de la Nature à Renens. Vous l'avez tout reçu. Et ce qui est extraordinaire, c'est que dans le préambule, j'avais déjà fait la remarque lors de la commission et lors du dépôt du rapport, dans le préambule il est marqué : « Plantation de haies indigènes, le dégrappage de certaines surfaces bitumées » j'avais posé la question est-ce que vous êtes sûrs que vous ne vous êtes pas trompés ? parce que si vous prenez la place, l'ancienne place de jeux de la Place du Marché, il y avait de la verdure, il y avait des arbres, tout a été détruit. Et maintenant, félicitations ! la Municipalité s'est rendue compte qu'on pouvait remettre de la verdure. Alors, on a payé pour goudronner et maintenant, on a payé pour enlever. Qui va payer l'addition ? C'est nous, je suis désolé. Bon... je suis d'accord que c'est bien de remettre de la verdure, mais on a planté un arbre qu'on a coupé, je pense quand même que des fois il faut voir un peu plus loin que le bout du nez.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Pour mettre fin à ce malheureux parcours, je veux juste vous dire qu'on a eu une difficulté sur le tram entre le moment où on a fait les plans et le moment où on a pu les mettre en œuvre. Il s'est passé beaucoup d'années et il est vrai que quand on a fait ces plans, on avait un regard beaucoup moins dense sur les préoccupations écologiques et durables. Oui, c'est une erreur, oui ça coûte, oui on n'est pas contents. Par contre, on a fait un mea culpa plusieurs fois ici, si on n'avait pas eu autant d'opposants, le tram serait là et aurait déjà des bénéfices, même avec du bitume, parce

qu'on serait déjà dans un véhicule qui pollue moins et qui épargne la planète. Mais là, on a échoué. J'aimerais bien qu'on nous entende : oui, je ne suis pas content, nous ne sommes pas contents, oui, on n'a pas été bons, oui, on a entendu ceci. Maintenant, on se projette à l'époque et je crois que ce préavis sur le tram, dans la configuration qui était celle de l'époque, avait été voté à la quasi-unanimité. On était heureux d'avoir enfin un véhicule qui remplace ces bus à remorque qui transportaient plus de population. Encore une fois j'ai fait un mea culpa au nom de la Municipalité, l'actuelle et la précédente, j'étais dans les deux donc je m'excuse deux fois. On n'est pas bons, on corrige. Malheureusement cela a un coût et je pense que ne pas le faire eût été pire au regard de l'intensité de la chaleur que nous allons avoir ces prochaines années. Cela répondait aussi aux demandes de familles d'avoir une place de jeux avec de la verdure. Alors encore une fois et peut-être la dernière fois, je vous prie de bien vouloir nous excuser pour ce processus qui n'a pas été optimal.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 14 mars à 19h30 dans cette même salle, je prononce la clôture de la séance à 22h44 et souhaite à l'Assemblée un bon retour dans ses foyers.

Le Président  
Jeton Hoxha

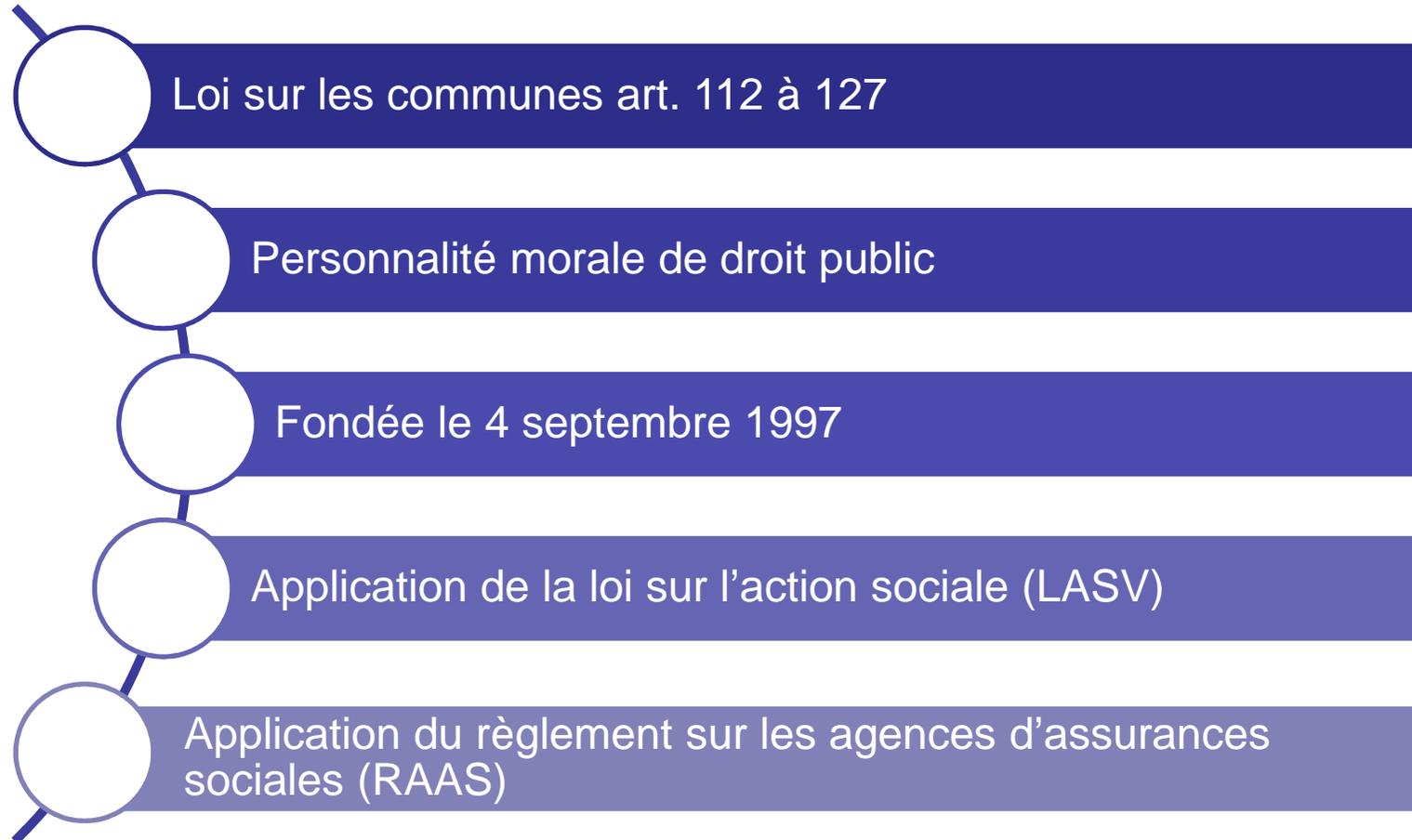
la secrétaire  
Corrine Simon

ARASOL

**ARASOL**

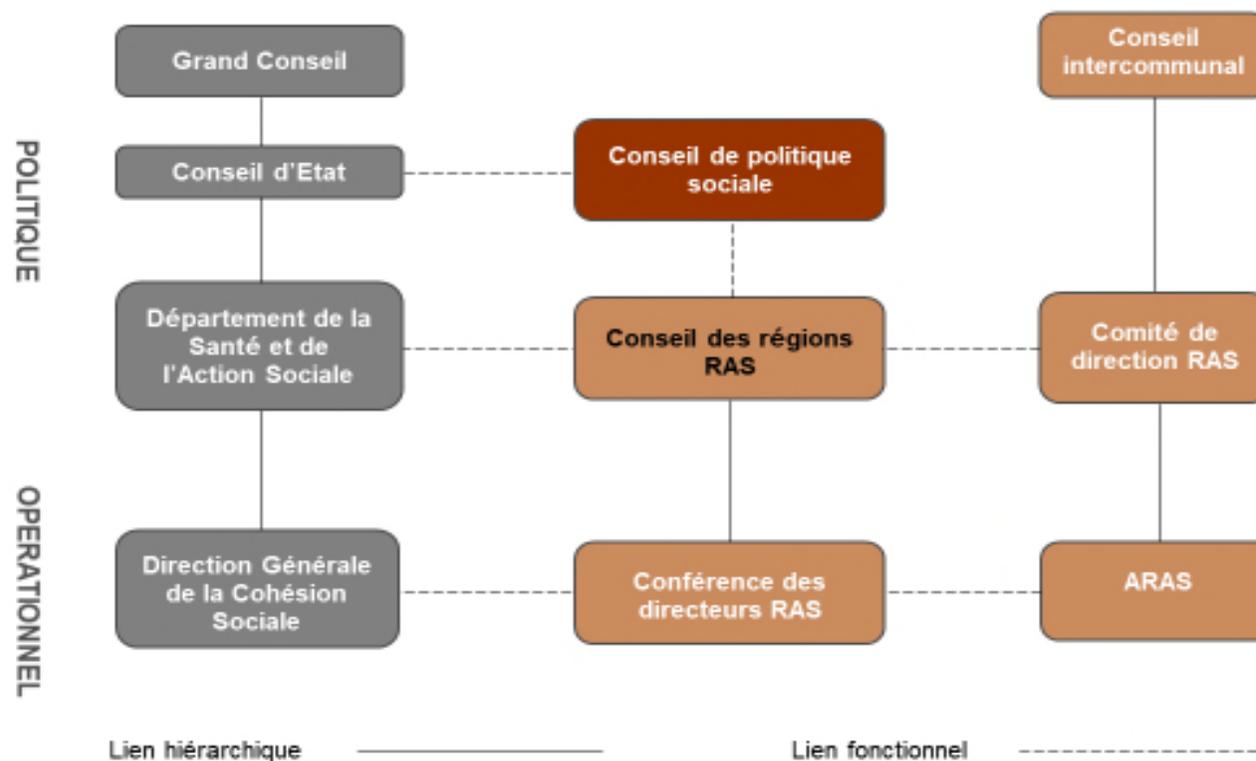
Association Régionale  
pour l'Action Sociale  
dans l'Ouest lausannois

# Historique



# Régionalisation de l'action sociale

## Régionalisation de l'action sociale

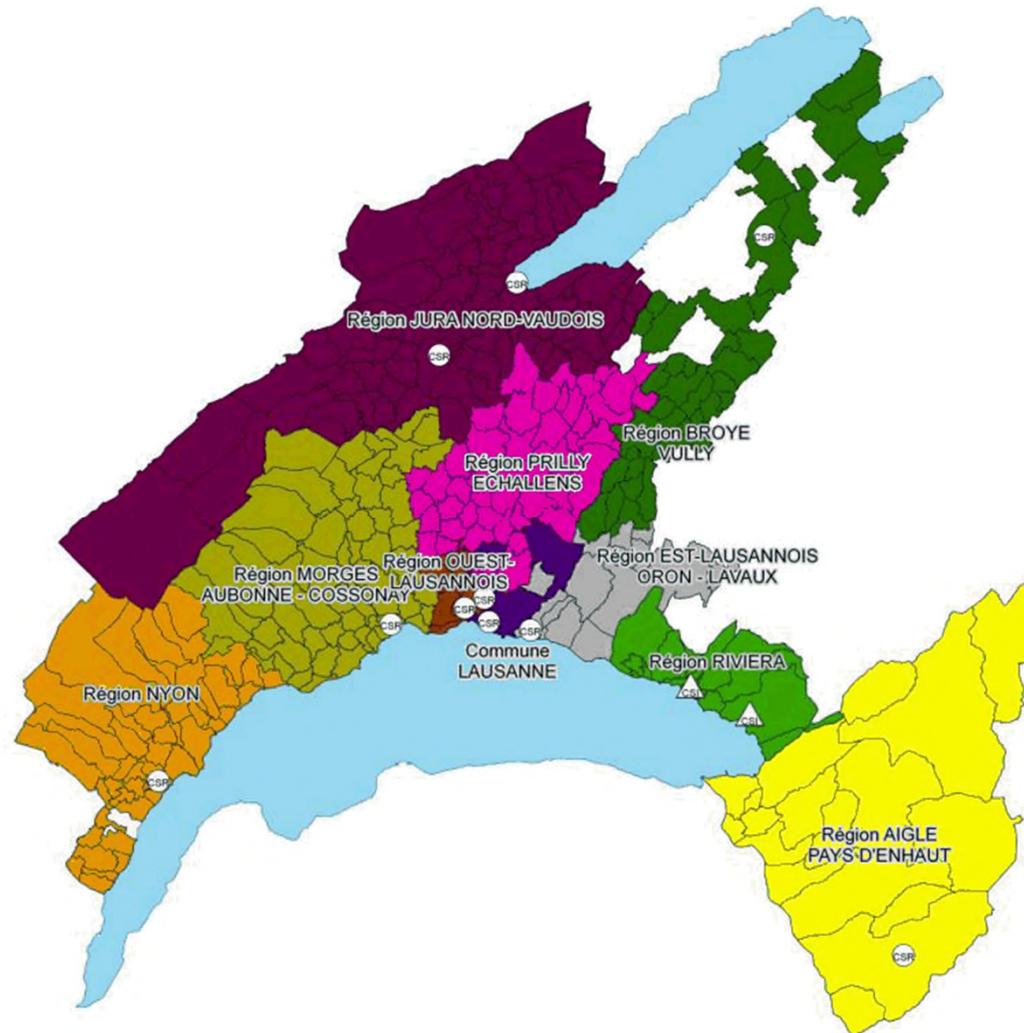


# Cadre institutionnel



ARASOL

# 10 ARAS dans le Canton



# Notre région en chiffres



68'500

habitants

9 mios  
budget



7

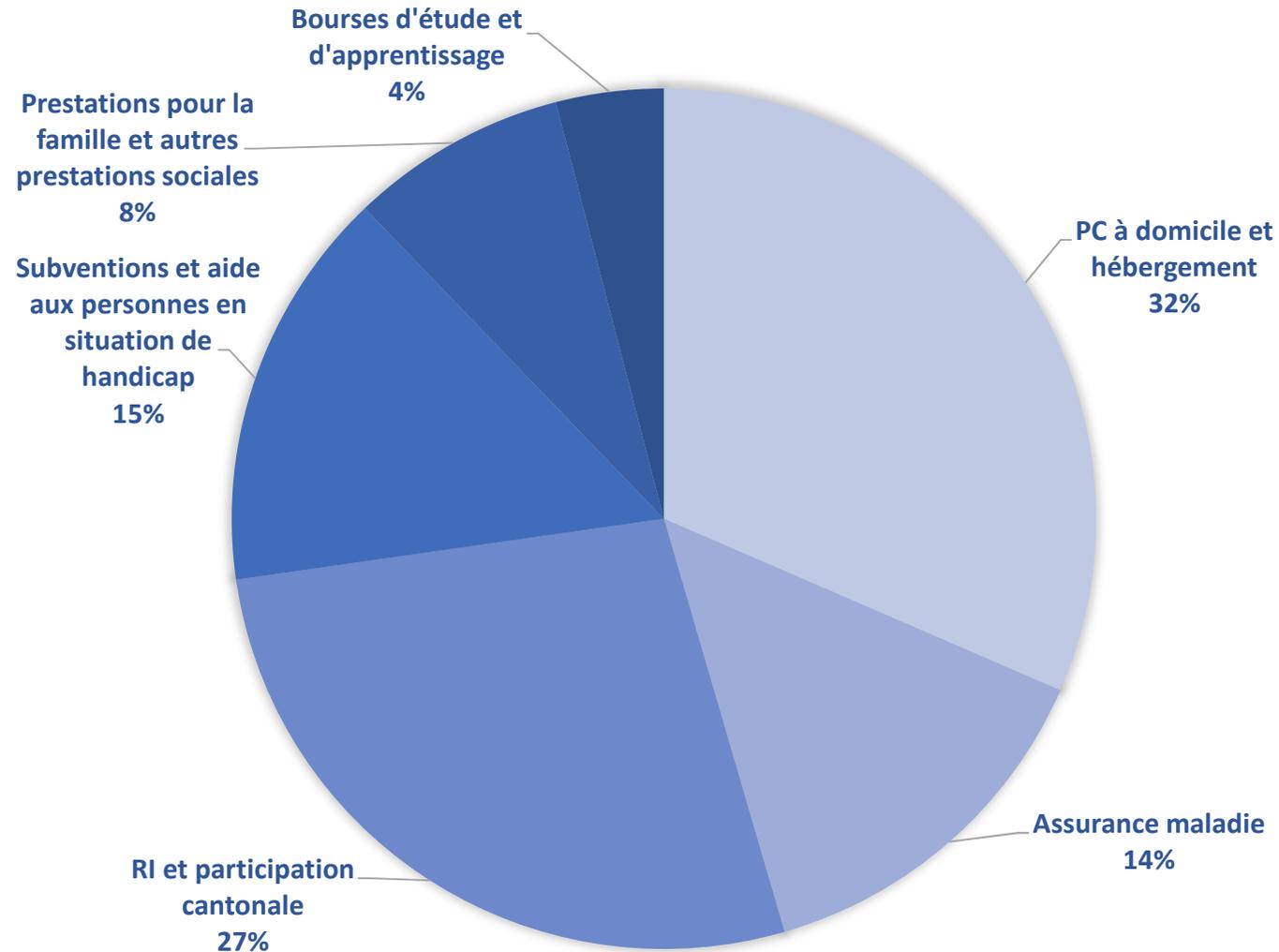
communes



86

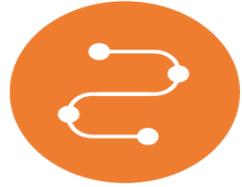
collaborateurs

# Participation à la cohésion sociale, 2022

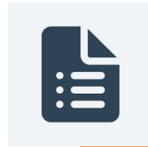


# Missions





# Prestations



## Autorité d'application LASV

- Octroi du RI
- Appui social
- **Soutien spécialisé**
  - Unité commune ORP-CSR
- Projet 1<sup>ère</sup> formation certifiante



## Analyse et soutien

- Orientation
- Accessibilité droit en assurances sociales
- Aide à l'insertion
- Logement
- Conseils juridiques
- Formation



## Services support

- RH
- Finances
- Qualité
- Communication

# Porte d'Orientation Sociale

ARASOL



**ARASOL**  
Association Régionale  
pour l'Action Sociale  
dans l'Ouest lausannois

**porte  
d'orientation  
sociale**



**partageons  
nos chemins**

**arasol.ch**



**porte  
d'orientation  
sociale**

Association Régionale  
pour l'Action Sociale  
dans l'Ouest lausannois

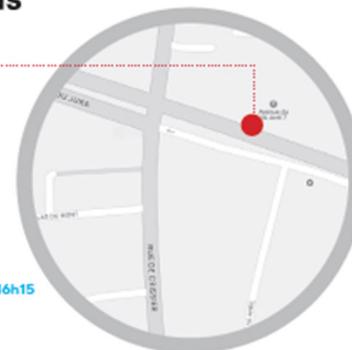
- Aide financière régulière ou occasionnelle
- Aide à l'insertion et à la recherche d'emploi
- Aide psychosociale, écoute, accompagnement personnalisé
- Aide au logement: prévention, conseils
- Permanence juridique
- Assurances sociales, AVS, AI, PC, PC-familles
- Allocations familiales, allocation maternité
- Demande de subside à l'assurance maladie
- Recrutement de curateurs volontaires

## partageons nos chemins



Avenue du 14 Avril 7  
1020 Renens  
+41 21 316 84 00  
arasol@arasol.ch

Sans rendez-vous  
lundi - vendredi  
8h30 - 11h30 // 14h00 - 16h15



**ARASPE**  
PRILLY - ECHALLENS

**ARASOL**

**NOUVEAU**

# Faciliter l'usage des outils numériques

Espaces de développement de compétences  
numériques à la population

**Nous recrutons  
des bénévoles**

Luttons contre la fracture numérique !

**CLIC**  
ensemble

Ateliers gratuits avec des pros  
pour vous aider à mieux comprendre  
le monde d'Internet.



Tu aimes partager tes connaissances ?

Tu as quelques heures à offrir ?

Tu es doué.e en informatique ?

**Alors  
deviens  
ambassadrice /  
ambassadeur  
du Clic !**



Plus d'infos & inscriptions au 021 338 48 34  
ou sur notre site internet [www.clicensemble.ch](http://www.clicensemble.ch)

ARASPE ARASOL  

Un projet commun des associations ARASPE / ARASOL, soutenu par le Canton de Vaud  
dans le cadre du programme Vaud pour Vous.

\* Tu recevras un dédommagement  
de CHF 40.- par atelier (env. 4h)  
à titre de défraiement pour les  
déplacements.

ARASOL

MERCI

